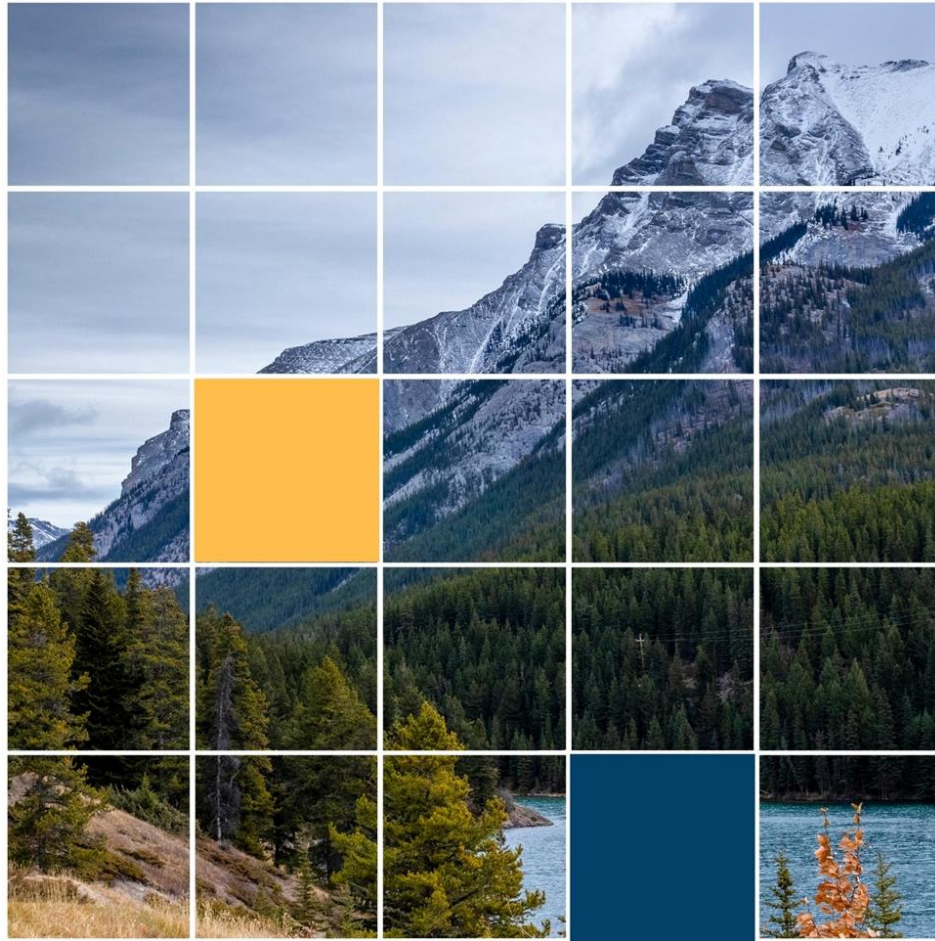




Régie de l'énergie  
du Canada

Canada Energy  
Regulator

## Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022



\_\_\_*La version originale a été signée par*\_\_\_  
Gitane De Silva, présidente-directrice générale  
de la Régie de l'énergie du Canada

\_\_\_*La version originale a été signée par*\_\_\_  
L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député  
Ministre des Ressources naturelles

Canada

## Autorisation de reproduction

Le contenu de la publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de la Régie de l'énergie du Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que la Régie de l'énergie du Canada soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie produite en collaboration avec la Régie de l'énergie du Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : [info@rec-cer.gc.ca](mailto:info@rec-cer.gc.ca).

## Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the Canada Energy Regulator, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the Canada Energy Regulator is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the Canada Energy Regulator.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: [info@cer-rec.gc.ca](mailto:info@cer-rec.gc.ca).

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada 2022 représentée par la Régie de l'énergie du Canada

*Rapport sur les résultats ministériels*  
(Régie de l'énergie du Canada)

N° de cat. NE2-27F-PDF  
ISSN 2563-3252

Ce rapport est publié séparément dans les deux langues officielles. On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.

### Pour demander un exemplaire

Bureau des publications  
Régie de l'énergie du Canada  
517, Dixième avenue S.-O., bureau 210  
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Courrier électronique : [publications@cer-rec.gc.ca](mailto:publications@cer-rec.gc.ca)  
Télécopieur : 403-292-5503  
Téléphone : 1-800-899-1265

Imprimé au Canada

© His Majesty the King in Right of Canada 2022 as represented by the Canada Energy Regulator

*Departmental Results Report*  
(Canada Energy Regulator)

Cat No. NE2-27E-PDF  
ISSN 2563-3244

This report is published separately in both official languages. This publication is available upon request in multiple formats.

### Copies are available on request from:

The Publications Office  
Canada Energy Regulator  
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW  
Calgary, Alberta T2R 0A8

Email: [publications@cer-rec.gc.ca](mailto:publications@cer-rec.gc.ca)  
Fax: 403-292-5503  
Phone: 1-800-899-1265

Printed in Canada

# Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration.....	1
Message de la présidente-directrice générale.....	3
Aperçu des résultats.....	5
Confiance.....	5
Réconciliation.....	5
Compétitivité.....	7
Innovation en matière de données et de technologie numérique .....	7
Résultats obtenus.....	9
Surveillance de la sécurité et de l'environnement .....	9
Processus décisionnel.....	14
Information sur l'énergie.....	19
Mobilisation .....	23
Services internes.....	28
Dépenses et ressources humaines .....	31
Dépenses .....	31
Ressources humaines .....	35
Dépenses par crédit.....	38
Dépenses et activités du gouvernement du Canada .....	38
États financiers et faits saillants des états financiers.....	38
Renseignements ministériels .....	41
Profil organisationnel.....	41
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités.....	41
Contexte opérationnel .....	41
Cadre de présentation de rapports.....	42

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes .....	43
Tableaux de renseignements complémentaires.....	43
Dépenses fiscales fédérales .....	43
Coordonnées de l'organisation .....	44
Annexe – Définitions .....	45
Annexe – Notes de fin de document.....	49

## Message de la présidente du conseil d'administration

La Régie de l'énergie du Canada réglemente les infrastructures de compétence fédérale afin d'assurer la livraison sécuritaire et efficace de l'énergie partout au pays et ailleurs dans le monde. Elle a été chargée de mettre en place un système de réglementation de l'énergie qui inspire confiance à la population canadienne. Elle y parvient en communiquant de manière efficace, en faisant preuve de transparence et en misant sur la collaboration et une mobilisation inclusive.

Le conseil d'administration de la Régie est responsable de la gouvernance de l'organisme de réglementation et détermine son orientation stratégique. Le rapport sur les résultats ministériels donne un aperçu des activités de l'organisme de réglementation au cours du dernier exercice, parmi lesquelles figure la réalisation importante que constitue l'approbation, par le conseil d'administration, du premier [plan stratégique](#)<sup>i</sup> triennal de la Régie en avril 2021.

La [Commission de la Régie de l'énergie du Canada](#)<sup>ii</sup> et le [Comité consultatif autochtone](#)<sup>iii</sup> (« CCA ») ont contribué à l'élaboration du plan stratégique. Celui-ci décrit la mission et la vision audacieuses de la Régie et présente les quatre priorités stratégiques interreliées. Il s'agit du plan directeur qui permettra à la Régie de mettre en place un système de réglementation moderne et plus efficace fondé sur la loi constitutive de l'organisation, soit la [Loi sur la Régie canadienne de l'énergie](#)<sup>iv</sup> (« LRCE »). Au cours de l'exercice 2021-2022, la Régie a exécuté son mandat de manière efficace, en veillant à ce que la sécurité demeure au cœur de ses activités, et a réalisé des progrès considérables à l'égard de chacune des nouvelles priorités stratégiques : la confiance, la Réconciliation, la compétitivité et l'innovation en matière de données et de technologie numérique.

Le conseil d'administration est particulièrement fier des relations qu'il a établies avec le CCA, ainsi que du travail qu'ils ont accompli ensemble jusqu'à maintenant. Créé en août 2020, le CCA a pour objectif principal de conseiller la Régie sur l'établissement d'une nouvelle relation avec les peuples autochtones du Canada. Les neuf membres du CCA sont des leaders locaux, régionaux et nationaux et reflètent la diversité des communautés, des langues, des genres, des régions géographiques, des compétences et de l'expertise des Premières Nations, de la Nation métisse et des Inuits. Intervenant à un niveau stratégique, le CCA travaille directement avec le conseil d'administration et fait partie intégrante de la structure de gouvernance de la Régie. En plus d'avoir eu une incidence profonde sur le conseil d'administration en renforçant son travail et sa réflexion, les conseils du CCA ont commencé à avoir des effets concrets sur l'organisation elle-même.



Nous avons eu le privilège d'accueillir trois nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration en 2021. Karen Leibovici, Karim Mahmud et François Tanguay apportent à la Régie une expérience et une expertise considérables et renforcent la capacité du conseil d'administration à assurer une surveillance stratégique et efficace de l'organisation. Je tiens également à souligner la contribution extraordinaire d'Alain Jolicœur, l'un des premiers administrateurs de la Régie et auparavant membre de l'Office national de l'énergie. M. Jolicœur a quitté le conseil d'administration de la Régie au début de 2022, et son départ constitue une immense perte.

Cette année encore, les Canadiens ont dû surmonter les défis liés à la pandémie mondiale et le conseil d'administration tient à souligner les efforts colossaux déployés par le personnel de la Régie pour demeurer agile, innover et produire des résultats pour la population canadienne.

Cassie J. Doyle  
Présidente du conseil d'administration  
Régie de l'énergie du Canada

---

## Message de la présidente-directrice générale

La Régie réglemente l'infrastructure énergétique sous réglementation fédérale de manière à assurer l'acheminement sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada et ailleurs dans le monde, protéger l'environnement, reconnaître et respecter les droits des peuples autochtones du Canada, en plus de fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie. Pour ce faire, le personnel de la Régie exerce une surveillance rigoureuse de la sécurité et de l'environnement, appuie les processus décisionnels de la Commission, consulte les Canadiens et les peuples autochtones de manière constructive et reste au fait de l'évolution constante des données sur l'énergie.



L'organisation s'est adaptée et a produit d'excellents résultats dans de nombreux secteurs de programme. Lorsque les résultats escomptés n'ont pas été atteints, nous avons aussi pris bonne note des aspects à améliorer. La Régie est déterminée à atteindre l'excellence en évaluant son travail de façon continue, et elle tirera profit des leçons apprises au cours de l'année pour favoriser l'amélioration continue.

Nous accomplissons notre mandat en plaçant la sécurité au cœur de nos activités. La pandémie de COVID-19 ayant continué de perturber la vie des Canadiens au cours de la dernière année, nous avons dû prendre des précautions supplémentaires pour notre personnel et les collectivités où se trouvent les infrastructures énergétiques que nous réglementons. La Régie a continué de tenir des audiences virtuelles et de mener des inspections complètes. Pendant les inondations sans précédent qui ont frappé la Colombie-Britannique, le personnel de la Régie était sur le terrain pour surveiller l'intervention des sociétés réglementées et assurer la sécurité de l'infrastructure sous réglementation fédérale.

En décembre 2021, la Régie a publié *Avenir énergétique du Canada en 2021 – Offre et demande énergétiques à l'horizon 2050*<sup>v</sup>, un rapport qui a alimenté la conversation sur l'énergie au sein des conseils d'administration et des foyers canadiens. Ce document examine comment les nouvelles technologies et les politiques climatiques influenceront sur la consommation et la production d'énergie au Canada au cours des 30 prochaines années. La prochaine édition ira encore plus loin. Notre personnel travaille d'arrache-pied pour élargir notre analyse et y inclure une modélisation conforme à l'engagement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

La Régie a continué d'améliorer la façon dont elle travaille avec les peuples autochtones. Elle a considérablement investi pour renforcer sa démarche en matière de consultations de la Couronne et d'accommodement, et elle continuera de le faire. La Régie poursuit ses efforts pour intégrer les principes de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*<sup>vi</sup> (« Déclaration des Nations Unies ») dans son mandat. Grâce aux conseils du CCA et en collaboration avec les comités consultatifs et de surveillance autochtones (« CCSA ») pour les projets d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (« Trans Mountain ») et de remplacement

de la canalisation 3 d'Enbridge (« canalisation 3 »), la Régie établit une nouvelle relation avec les peuples autochtones. Ses efforts pour recruter, maintenir en poste et promouvoir un plus grand nombre d'employés autochtones, notamment à l'aide d'un programme de transition pour les surveillants autochtones, contribuent également à améliorer la façon dont elle s'acquitte de son mandat tout en assurant le respect des droits des peuples autochtones.

Au cours du dernier exercice, la Régie a entrepris la révision du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*<sup>vii</sup> (« RPT »), qui réunit les principales règles applicables aux pipelines terrestres. Elle mène une révision exhaustive du RPT en s'appuyant sur des années d'apprentissage et en tenant compte des commentaires reçus des peuples autochtones, des sociétés réglementées, des propriétaires fonciers et d'autres parties prenantes. Cet important projet permettra de poursuivre la modernisation du cadre réglementaire de l'organisation.

La Régie a la chance de pouvoir compter sur des employés talentueux dans les domaines des données, des finances, des ressources humaines, des installations et des autres aspects touchant ses activités internes, qui lui offrent le soutien quotidien nécessaire à l'exécution de son mandat de réglementation. Elle a lancé un projet pilote de milieu de travail hybride en mars 2022, tout en poursuivant ses efforts pour moderniser d'autres aspects de ses activités internes.

Dès mon arrivée à la Régie, j'ai fait part aux employés de mon engagement personnel et professionnel à l'égard de la diversité et de l'inclusion. Tous les Canadiens devraient se voir représentés à tous les niveaux de la fonction publique. Cela permettra à la Régie de tirer parti d'une expertise et de perspectives plus vastes pour s'acquitter encore mieux de son mandat d'organisme de réglementation. Cette année, la Régie a mis en œuvre sa feuille de route sur la diversité et l'appartenance afin de trouver des solutions aux problèmes de discrimination et d'expériences de travail inéquitables. Cette feuille de route décrit les mesures concrètes qu'elle a prises et celles qui sont requises pour atteindre son objectif, et je suis convaincue que nous saurons progresser ensemble sur la bonne voie.

Je tiens à remercier tous les membres de l'équipe de la Régie pour leur travail acharné et leur engagement au cours du dernier exercice, le conseil d'administration pour son orientation stratégique et sa surveillance, et le CCA pour ses conseils déterminants. La Régie s'efforce chaque jour d'être un organisme de réglementation qui inspire confiance aux Canadiens. Elle évolue pour répondre aux besoins en évolution des Canadiens et de la filière énergétique, et veille à ce que les sociétés qu'elle réglemente respectent les normes les plus élevées en matière de sécurité et de protection des droits et de l'environnement. Je suis extrêmement fière des réalisations de la Régie en 2021-2022, mais ce qui m'enthousiasme le plus, c'est ce que nous allons accomplir ensemble au cours du prochain exercice.

Gitane De Silva  
Présidente-directrice générale  
Régie de l'énergie du Canada



---

## Aperçu des résultats

La Régie de l'énergie du Canada trace clairement la voie vers l'avenir – elle s'est dotée d'une [vision](#)<sup>viii</sup> et de priorités audacieuses qui guident son orientation future. L'engagement de la Régie à l'égard de la sécurité et de la surveillance est inébranlable. C'est sa raison d'être. Les quatre priorités stratégiques interreliées de la Régie rendent compte des domaines où des efforts concertés sont nécessaires pour réaliser sa mission et concrétiser sa vision : la confiance, la Réconciliation, la compétitivité et l'innovation en matière de données et de technologie numérique. Voici une mise à jour des [plans de mise en œuvre des priorités et du plan stratégiques](#)<sup>ix</sup>.

### Confiance

La Régie est déterminée à mettre en place un système de réglementation qui inspire confiance aux Canadiens. L'organisation renforcera le lien de confiance avec ceux-ci en faisant preuve de transparence, en favorisant la collaboration et en se montrant réceptive à ce que disent les parties prenantes et les peuples autochtones. Elle doit également avoir la confiance de ses employés pour favoriser leur autonomie. La Régie est résolue à bâtir une culture diversifiée et inclusive, où tous les employés se sentent valorisés et respectés. En 2021-2022, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de sa priorité stratégique en matière de confiance, notamment les suivantes.

- **Améliorer la façon dont la Régie communique** – La Régie a mené un examen exhaustif et pratique de son programme de communications et de ses pratiques organisationnelles. Elle a élaboré un plan pour mettre en œuvre les recommandations du rapport d'examen, et bon nombre d'entre elles ont déjà été réalisées.
- **Favoriser l'engagement, l'inclusion et l'autonomie au sein de son effectif** – La Régie a conçu et commencé à mettre en œuvre un plan sur l'avenir de son effectif dans le but de créer un milieu de travail sécuritaire, flexible, positif et inclusif pendant et après la pandémie. Elle a également créé une feuille de route sur la diversité et l'appartenance, qui décrit les mesures recommandées pour l'organisation. Les recommandations ont été intégrées explicitement aux livrables liés à cette priorité stratégique. Pour en savoir plus sur ces initiatives, consultez la section [Services internes](#) sous « Résultats obtenus ».
- **Accroître l'engagement de la Régie auprès des Canadiens** – Selon une recherche sur l'opinion publique menée au début de 2022, le niveau de confiance global des Canadiens envers la Régie a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes, en particulier parmi ceux qui connaissent le travail de la Régie.

### Réconciliation

La Régie est résolue à faire avancer le processus de [Réconciliation](#)<sup>x</sup> avec les peuples autochtones et elle continuera de prendre des mesures concrètes pour y arriver. Les efforts de l'organisation en vue de faire progresser la Réconciliation sont soutenus par les outils prévus dans la LRCE ainsi que par le renouvellement de la relation de la Régie avec les peuples autochtones – qui repose sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Le CCA fait partie de la structure de gouvernance de la Régie et joue un rôle important dans la

Réconciliation, guidant le conseil d'administration quant à la façon de transformer l'organisation pour faire progresser la Réconciliation et d'apporter des changements significatifs aux exigences de la Régie et à ses attentes à l'endroit du secteur qu'elle réglemente. En 2021-2022, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de la Réconciliation, notamment les suivantes.

- **Œuvrer à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies dans le cadre du mandat de la Régie** – La Régie a commencé à analyser les répercussions de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur l'organisation et les approches qu'elle pourrait adopter à cet égard dans le cadre de son mandat. Le travail de la Régie en lien avec la Déclaration des Nations Unies est distinct de celui entrepris par le gouvernement dans ce domaine, mais il y est largement conforme, notamment grâce aux activités menées sous le régime de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)<sup>vi</sup>. Il s'agit d'une initiative de longue haleine pour la Régie. Les travaux qu'elle a entrepris à cet égard, bien qu'à un stade précoce, ont jusqu'à présent consisté à appuyer le conseil d'administration et le CCA dans l'élaboration conjointe d'un énoncé définissant ce que la Réconciliation signifie pour la Régie et énonçant les principes et les valeurs qui la guideront dans son cheminement vers la Réconciliation. De plus, celle-ci participe à l'élaboration du [cadre stratégique fédéral sur le savoir autochtone \(dirigé par l'Agence d'évaluation d'impact\)](#)<sup>xii</sup>. Pour en savoir plus sur l'incidence du CCA, consultez la section [Mobilisation](#) sous « Résultats obtenus ».
- **Adapter la démarche de la Régie en matière de consultations de la Couronne** – La Régie a amélioré sa capacité à appuyer les activités de consultation de la Couronne au-delà des processus décisionnels. La Régie assure la coordination des consultations de la Couronne, entreprenant les activités de consultation pour appuyer et compléter celles menées dans le cadre des processus décisionnels. Pour en savoir plus, consultez la section [Processus décisionnel relatif aux projets énergétiques](#) sous « Résultats obtenus ».
- **Respecter les engagements pris envers les comités consultatifs et de surveillance autochtones** – La Régie poursuit son travail avec les CCSA des projets de Trans Mountain et de la canalisation 3, y compris les activités de surveillance conjointe. Par exemple, la Régie a collaboré avec les membres des caucus autochtones des CCSA en vue de créer un portail des profils des communautés, offrant aux surveillants autochtones et aux inspecteurs de la Régie un outil mobile leur permettant d'accéder à l'information pertinente sur les communautés vivant dans les secteurs où des inspections sont effectuées, et mettant les surveillants en contact avec les ressources locales à même de cerner les enjeux et les intérêts des communautés autochtones. Pour en savoir plus, consultez la section [Surveillance de la sécurité et de l'environnement](#) sous « Résultats obtenus ».
- **Améliorer les compétences culturelles autochtones au sein de l'organisation** – La Régie prépare actuellement sa stratégie de recrutement, de maintien en poste et d'avancement des Autochtones, qui définira les priorités et les mesures visant à favoriser l'établissement d'un effectif inclusif en mettant l'accent sur le recrutement, le maintien en poste et la promotion d'employés autochtones. La Régie élabore également un cadre de compétences en matière de culture autochtone et une stratégie de gestion du changement qui lui permettront de transformer sa façon d'accueillir les peuples autochtones et de travailler avec eux.

## Compétitivité

La LRCE expose clairement l'ambition voulant que le système de réglementation de la Régie permette d'accroître la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. La Régie a donné suite à cet engagement en améliorant la prévisibilité, la transparence et l'efficacité de ses processus de réglementation. En 2021-2022, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de sa priorité en matière de compétitivité, notamment les suivantes.

- **Élaborer une structure de mobilisation de l'industrie** – La Régie a admis qu'il était nécessaire de créer une structure de mobilisation permanente de l'industrie afin de favoriser un dialogue ouvert et transparent, de faciliter la production de rapports sur les initiatives et de recevoir de la rétroaction. Les premières consultations menées auprès des sociétés réglementées à ce sujet ont été positives, et des travaux sont en cours pour lancer les premières étapes qui mèneront à la mise sur pied de la structure.
- **Explorer le rôle de la Régie en matière d'environnement, de société et de gouvernance** – La Régie a lancé un projet visant à explorer et à comprendre son rôle dans le contexte de l'approche environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »). Au cours du prochain exercice, elle continuera de partager de l'information ESG dans ses publications sur l'énergie.
- **Contribuer à la conversation sur la transition énergétique du Canada** – La Régie fournit aux Canadiens, aux peuples autochtones et aux décideurs de l'information pertinente sur l'énergie afin de soutenir la transition énergétique du Canada vers une économie sobre en carbone. Dans son rapport sur l'avenir énergétique publié en décembre 2021, la Régie a présenté six scénarios de production d'électricité à zéro émission nette dans le cadre de ses perspectives à long terme sur l'offre et la demande d'énergie. Pour en savoir plus, consultez la section [Information sur l'énergie](#) sous « Résultats obtenus ».
- **Examiner le rôle de la Régie dans la réglementation de l'hydrogène** – La Régie continue d'explorer, de préparer et de comprendre son rôle de réglementation à l'égard des nouveaux produits énergétiques, comme l'hydrogène. Elle a consulté tous les ordres de gouvernement et des organismes de réglementation du secteur énergétique au pays et à l'étranger, des associations et des membres de l'industrie, ainsi que d'autres parties prenantes pour comprendre le marché de l'hydrogène en pleine évolution et offrir des conseils appropriés aux décideurs.
- **Clarifier les exigences réglementaires** – Pour accroître la compétitivité, il est essentiel de clarifier les processus et les exigences réglementaires en constante évolution. L'organisation a clarifié ses exigences réglementaires en améliorant et en mettant à jour le [Guide de dépôt<sup>xiii</sup>](#) de la Régie pour les demandes de désaffectation et de cessation d'exploitation. Des mises à jour provisoires ont été publiées pour recueillir les commentaires du public, notamment sur les sections portant sur l'approvisionnement et les marchés, la confidentialité et les demandes de modification.

## Innovation en matière de données et de technologie numérique

La Régie s'efforce de créer une culture d'innovation en matière de données et de technologie numérique et des systèmes connexes afin de remplir efficacement son mandat ainsi que

d'améliorer l'accès du public à des données précises, en plus de faciliter leur utilisation et leur analyse de celles-ci. Cela contribuera à améliorer l'information sur l'énergie qu'elle publie, à favoriser une participation fructueuse et à éclairer la prise de décisions en créant plus d'occasions de mobilisation numérique. Ces efforts lui permettront également de mieux faire connaître son rôle et ses activités.

La Régie aide ses employés à accroître leurs compétences relatives aux données à l'échelle de l'organisation afin de stimuler l'innovation en matière de données et de technologie numérique. En 2021-2022, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de l'innovation en matière de données et de technologie numérique, notamment les suivantes.

- **Offrir des formations et des outils en vue d'accroître les compétences relatives aux données et de favoriser l'utilisation de celles-ci dans l'ensemble de l'organisation** – La Régie a mis en place des programmes avancés de formation pour améliorer les compétences du personnel dans un large éventail de spécialités liées aux données. De plus, en mars 2022, la Régie a créé une communauté de pratique des données pour favoriser l'innovation à l'échelle de l'organisation et a réalisé un inventaire des compétences.
- **Établir et bâtir les données de base (données et outils) pour renforcer les capacités en matière d'analytique et faciliter la prise de décisions et la participation du public** – La Régie a poursuivi son travail d'exploration et de structuration des documents de réglementation afin de les rendre plus faciles à consulter et à utiliser pour la recherche, l'analyse et la prise de décisions dans le cadre du projet OneData. L'organisation a lancé plusieurs nouveaux produits et outils pour améliorer l'accès du public à ses processus décisionnels, notamment un nouveau [portail de participation](#)<sup>xiv</sup> visant à guider les participants tout au long des processus s'appliquant aux intervenants ou aux auteurs d'une lettre de commentaires. La Régie a également mis au point l'outil [CIBER](#)<sup>xv</sup> (contenus et information biophysiques, économiques et régionaux), qui offre un meilleur accès aux données contenues dans les évaluations environnementales et socioéconomiques antérieures.
- **Établir et mettre en place des systèmes intégrés de données et d'information pour la Régie et les parties externes** – La Régie a élaboré une solution permettant aux demandeurs qui renouvellent des ordonnances d'importation et d'exportation de déposer leurs documents de réglementation. Cet outil automatise et simplifie les demandes administratives courantes et l'analyse fondée sur des règles pour réaliser des gains d'efficacité à l'échelle de l'organisation. La Régie a également créé un [tableau de bord des demandes externes](#)<sup>xvi</sup> afin que les participants à une audience puissent facilement accéder à l'échéancier et aux documents de réglementation. Il a été déployé pour le [projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique de North River Midstream](#)<sup>xvii</sup>.

Pour en savoir plus sur le travail réalisé pour faire avancer les priorités stratégiques de la Régie, veuillez consulter [le rapport annuel 2021-2022 du conseil d'administration de la Régie](#)<sup>xviii</sup>.

Pour un complément d'information sur les plans, les priorités et les résultats de la Régie, consultez la section « Résultats obtenus » du présent rapport.

## Résultats obtenus

Les résultats réels de 2021-2022 inclus dans le présent rapport sur les résultats ministériels sont fondés sur des états financiers non audités.

### Surveillance de la sécurité et de l'environnement

#### Description

Fixer des attentes réglementaires pour les sociétés réglementées et veiller à l'exécution tout le long du cycle de vie des activités liées à l'énergie – de la construction à l'exploitation, puis à la cessation d'exploitation. Les activités concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, l'énergie renouvelable extracôtière, les droits et tarifs, les exportations et les importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

#### Résultats

La prévention des dommages est la pierre angulaire de la Régie pour assurer la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. L'objectif de la Régie consiste à éliminer complètement les incidents, et donc à éviter tout préjudice aux personnes ou à l'environnement lié à l'infrastructure qu'elle réglemente. Elle a recours à une approche fondée sur le risque pour planifier et mener ses activités de vérification de la conformité (« AVC »). Lorsque les activités des sociétés réglementées sont susceptibles de causer des préjudices importants aux personnes ou à l'environnement, elle renforce sa surveillance au moyen d'activités de mobilisation, d'inspections, d'enquêtes, d'audits et de mesures d'exécution, au besoin.

En plus des AVC, la Régie assure une surveillance par d'autres moyens, notamment les suivants :

- Analyse des causes premières des incidents pour s'assurer que les mesures correctives ou préventives appropriées sont mises en place.
- Examen des documents relatifs aux conditions des autorisations pour s'assurer que les sociétés prennent les mesures nécessaires pour s'y conformer.
- Intervention en cas d'urgence pour veiller à ce que les sociétés assurent la sécurité des personnes et réduisent au minimum les dommages à l'environnement.
- Examen des avis d'activités d'exploitation et d'entretien dans le cadre de la surveillance continue des installations en exploitation.

**Au cours de l'exercice 2021-2022, 2 309 conditions rattachées aux autorisations visant des installations étaient actives, et le taux de conformité à ces conditions a été de 100 %.**

#### La Régie a mené 239 AVC, soit :

- 107 inspections
- 18 exercices d'intervention d'urgence
- 6 rapports d'audit des systèmes de gestion
- 16 réunions d'examen préalable de la conformité
- 30 réunions d'évaluation de la mise en œuvre
- 60 réunions d'échange d'information
- 2 examens des manuels

- Examen des avis de contamination pour surveiller la façon dont les sociétés gèrent la contamination et mènent les activités d'assainissement.

Durant l'exercice 2021-2022, 42 incidents causant des préjudices aux personnes ou à l'environnement ont été signalés à la Régie, comparativement à 19 en 2020-2021. Des 42 incidents survenus au cours de l'exercice 2021-2022, 34 (ou 80 %) sont survenus pendant la construction. La Régie continue de mettre en œuvre plusieurs activités de surveillance pour atténuer les risques, notamment en tenant des réunions ciblées avec certaines sociétés et en modifiant les plans de conformité à mesure que surviennent des incidents.

### Surveillants autochtones

La Régie s'engage à faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones et à trouver de nouveaux moyens de les inclure dans la surveillance de l'infrastructure sous réglementation fédérale. Elle continue d'accroître la participation des surveillants autochtones à ses activités de vérification de la conformité, ce qui renforce la confiance des peuples autochtones et sa surveillance de l'environnement et de la sécurité. Le déploiement de la première phase du [programme de surveillance autochtone de la Régie<sup>xix</sup>](#) s'est poursuivi avec la mise en place de contrats permettant la participation de surveillants autochtones à plusieurs projets dans le cadre du [projet d'agrandissement du réseau de NOVA Gas Transmission Limited \(« NGTL »\) en 2021<sup>xx</sup>](#), dont le [projet d'agrandissement de la canalisation principale Edson<sup>xxi</sup>](#) et le [projet d'agrandissement du couloir nord<sup>xxii</sup>](#).

La Régie a organisé plusieurs séances techniques avec les parties prenantes et les peuples autochtones touchés par les projets nouvellement approuvés de NGTL. Ces séances visaient à favoriser un dialogue bilatéral avec ces groupes et à les sensibiliser aux rôles et responsabilités de la Régie pendant la construction et l'exploitation des pipelines.

### Réponse de la Régie aux inondations en Colombie-Britannique

Le 14 novembre 2021, un phénomène météorologique extrême a frappé la vallée du bas Fraser et la région intérieure de la Colombie-Britannique et des inondations ont ravagé des maisons, des entreprises et des collectivités. Des installations réglementées par la Régie comptaient parmi les infrastructures touchées. Pendant plusieurs semaines, Trans Mountain Corporation (« Trans Mountain ») et Enbridge Pipelines Ltd. (« Enbridge ») ont signalé la mise à nu de nombreuses conduites et ont procédé à des interruptions préventives.

Divers spécialistes de la Régie ont concentré leurs efforts sur cette intervention pour assurer la sécurité et la protection du public, des travailleurs, des communautés autochtones et de l'environnement. Une équipe de gestion de crise et un centre virtuel des opérations d'urgence ont été mis sur pied et une équipe d'intervention sur le terrain a été déployée pendant 17 jours pour surveiller les mesures prises par les sociétés.

Les surveillants autochtones du CCSA du projet de Trans Mountain étaient sur place avec les inspecteurs de la Régie et ont joué un rôle important dans l'intervention menée en Colombie-Britannique.

Le personnel de la Régie a travaillé en étroite collaboration avec Trans Mountain et Enbridge pour assurer la remise en service intégrale, en toute sécurité, des canalisations. Aucune blessure, aucun déversement, ni aucune autre conséquence importante à l'infrastructure sous réglementation fédérale n'ont été signalés à la suite des inondations.

## Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain

Au cours de l'exercice 2021-2022, les activités de construction du [projet de Trans Mountain](#)<sup>xxiii</sup> se sont poursuivies dans l'ensemble des aires de travail, y compris aux terminaux, aux stations de pompage et au tunnel Burnaby. Les activités de la société et la surveillance du projet par la Régie se sont déroulées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, d'une saison de feux de forêt sans précédent en été et de conditions météorologiques extrêmes qui ont causé des inondations en Colombie-Britannique. La Régie a mené ses activités de surveillance en tenant compte des ordonnances de santé publique en Alberta et en Colombie-Britannique, ainsi que du calendrier de construction de la société. Les inspecteurs de la Régie étant considérés comme des employés essentiels, ils n'étaient pas assujettis aux restrictions de déplacement à l'intérieur et à l'extérieur de la Colombie-Britannique. Ils ont donc pu continuer de mener des inspections.

La Régie a réalisé 50 AVC liées au projet de Trans Mountain au cours du présent exercice, y compris des inspections, des exercices d'intervention d'urgence et des réunions sur la conformité. L'examen des dépôts de conformité aux conditions du projet s'est poursuivi tout au long de l'exercice.

Une série d'incidents sont survenus au cours de l'exercice, entraînant notamment plusieurs blessures graves et des effets environnementaux négatifs. Dans tous les cas, la Régie a assuré un suivi actif des enquêtes de la société et est intervenue au besoin.

### Révision du règlement sur les pipelines terrestres

La Régie entreprend la toute première [révision exhaustive de son principal règlement pour la surveillance des pipelines](#)<sup>xxiv</sup>, le RPT. Cet exercice comprend des mises à jour visant à harmoniser le RPT avec la LRCE et illustre la façon dont la Régie remplira ses engagements visant à améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. Il indique également comment elle transformera la façon dont elle-même et les sociétés qu'elle réglemente travailleront avec les peuples autochtones tout au long du cycle de vie des installations réglementées. La Réconciliation est un élément central de la révision, qui tire parti du travail important réalisé avec les partenaires autochtones de la Régie, y compris les CCSA.

En décembre 2021, la Régie a lancé la première étape de la mobilisation en vue de la révision du RPT et a collaboré avec les peuples autochtones, les sociétés réglementées et les parties

#### 100<sup>e</sup> activité de vérification de la conformité menée avec des surveillants autochtones du CCSA du projet de Trans Mountain

La Régie a terminé sa 100<sup>e</sup> activité de vérification de la conformité avec des surveillants du CCSA du projet de Trans Mountain. Il s'agit d'un jalon important pour le CCSA et la Régie. Les conseils du CCSA et la collaboration avec les surveillants autochtones ont enrichi les activités de vérification de la conformité de la Régie. Cette année, le programme de surveillance autochtone a mis l'accent sur les sites d'importance pour les Autochtones le long des tracés pipeliniers.

La Régie a travaillé en étroite collaboration avec le CCSA du projet de Trans Mountain et les surveillants autochtones pour prendre en compte les facteurs liés à la confidentialité de l'information sur l'emplacement des sites d'importance pour les Autochtones et les effets éventuels du projet sur ces sites. De nombreux ateliers ont été organisés pour redéfinir la façon dont ces sites doivent être protégés et dont les sociétés doivent mobiliser les communautés touchées. À la suite de ces ateliers, Trans Mountain a amélioré les processus et la transparence liés aux découvertes fortuites pendant le projet.

prenantes intéressées partout au Canada pour recueillir des commentaires sur les approches de mobilisation et déterminer les principaux points à améliorer.

La Régie a rédigé un [document de travail](#)<sup>xxv</sup> pour cerner les changements possibles et cibler les activités de mobilisation précoce. Ce document présente des questions aux fins de commentaires, qui contribueront à l'élaboration de politiques et de règlements. Les sujets abordés comprennent les leçons retenues, la Réconciliation avec les peuples autochtones, la mobilisation et la participation inclusive, la compétitivité à l'échelle mondiale, la sécurité et la protection de l'environnement, ainsi que la mise en œuvre.

Avec l'aide de l'[Agence d'évaluation d'impact du Canada](#)<sup>xxvi</sup>, des fonds ont été mis à la disposition des peuples autochtones pour favoriser leur participation à la première étape de la révision du RPT portant sur le document de travail. Le processus a suscité un intérêt sans précédent, plus de 90 demandes d'aide financière ayant été présentées par des peuples et communautés autochtones de partout au Canada. Les commentaires reçus à cette étape seront résumés dans un rapport qui devrait être publié au cours de l'exercice 2022-2023 et serviront à orienter la prochaine étape de la révision.

### **Culture de sécurité**

La Régie s'est engagée à expliquer en quoi consiste une culture de sécurité et ce que les sociétés peuvent faire pour améliorer la leur. Au cours du dernier exercice, la Régie a lancé un [portail d'apprentissage sur la culture de sécurité](#)<sup>xxvii</sup> destiné à un auditoire externe, qui comprend une orientation sur les évaluations, des apprentissages, un énoncé à jour sur la culture de sécurité, les résultats du sondage annuel et les enseignements tirés de deux ateliers organisés par la Régie à l'intention de l'industrie. La Régie a également dirigé l'élaboration d'un [document ponctuel de l'Association canadienne de normalisation sur les facteurs humains et organisationnels](#)<sup>xxviii</sup>. Ce document a été rendu public aux fins de commentaires jusqu'en décembre 2021, et a été publié en mai 2022.

### **Analyse comparative entre les sexes plus**

- La Régie, dans les activités subséquentes de surveillance de la sécurité, impose des mesures aux conditions particulières aux demandeurs sur les questions d'analyse comparative entre les sexes plus (« ACS Plus ») déterminées pendant le processus d'examen des demandes.
- Pour ses projets d'élaboration de règlements, la Régie fait une ACS Plus, conformément à la [Directive du Cabinet sur la réglementation](#)<sup>xxix</sup>. Afin de continuer à améliorer et à renforcer son cadre de réglementation, la Régie évalue l'incidence que les changements qui y sont proposés pourraient avoir sur les Canadiens appartenant à des groupes identifiables et en facilite l'accès pour tous les Canadiens. Elle mise également sur les efforts déployés à l'égard de la priorité stratégique de l'innovation en matière de données et de technologie numérique pour rejoindre un auditoire plus large dans ses consultations.
- Des termes sans distinction de genre sont employés et privilégiés dans les communications avec le secteur réglementé.



## Expérimentation

- La Régie a exploré des façons d’extraire des données environnementales et socioéconomiques et des images de différents dépôts réglementaires pour aider l’organisme de réglementation et les collectivités – y compris les communautés autochtones – à améliorer leur surveillance et leurs connaissances sur la prévention des préjudices aux personnes et à l’environnement. Le prototype de profils des communautés a été élaboré conjointement par la Régie, le Bureau des partenariats avec les Autochtones de Ressources naturelles Canada et le CCSA du projet de Trans Mountain. La carte interactive peut être utilisée par les surveillants autochtones, au moyen d’un appareil portatif, pour accéder à des renseignements à jour sur les communautés se rapportant au pipeline et au projet de Trans Mountain.
- Il est maintenant plus facile pour les peuples autochtones et les parties prenantes d’accéder à l’information sur les sites contaminés et l’assainissement associée aux installations réglementées par la Régie en consultant les cartes interactives à partir des pages consacrées aux [profils pipeliniers<sup>xxx</sup>](#). Les tableaux de bord ont été conçus à l’aide d’une technologie qui permet un rendu rapide, même dans les régions éloignées, où les connexions Internet sont plus lentes. Ils comprennent également des caractéristiques novatrices, comme la capacité de trouver des sites à une certaine distance de n’importe quel endroit.
- La Régie a également amélioré la transparence et l’accessibilité de son application de conformité réglementaire des activités (« ORCA »). Les surveillants autochtones des CCSA peuvent maintenant être affectés au moyen de l’application et travailler directement dans celle-ci, et les documents et les échanges avec les sociétés réglementées sont visibles par toutes les parties, améliorant ainsi la transparence.

## Résultats obtenus

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait à la surveillance de la sécurité et de l’environnement, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour l’exercice 2021-2022, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Cible	Date d’atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
Les blessures aux personnes et les dommages à l’environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l’énergie sont prévenus.	Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées	Exactement 0	Mars 2022	7*	12	22
	Nombre d’incidents touchant des infrastructures réglementées qui	Exactement 0	Mars 2022	2	7*	20

	causent des préjudices à l'environnement					
	Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées impliquant des récidivistes	Au plus 15 %	Mars 2022	12 %	11 %*	10 %

\* La Régie produit des rapports à partir d'une base de données en temps réel et y inclut tous les événements signalés au cours de l'exercice. À mesure que les sociétés réglementées communiquent des informations sur un événement ou que le personnel de la Régie valide les données, l'état d'un événement peut passer de « à signaler » à « à ne pas signaler », ou viceversa.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait à la surveillance de la sécurité et de l'environnement, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2021-2022 ainsi que les dépenses pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
25 473 425	25 473 425	25 770 209	24 544 585	(928 840)

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont l'organisation a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2021-2022.

Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus) 2021-2022
144,5	150,7	6,2

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC<sup>xxx</sup>](#).

### Processus décisionnel

#### Description

Rendre des décisions ou formuler des recommandations à l'intention du gouverneur en conseil à l'égard de demandes, ce qui comprend la réalisation d'évaluations d'impact, au moyen de processus justes, transparents, rapides et accessibles. Les demandes concernent des pipelines et

des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, l'énergie renouvelable extracôtière, les droits et tarifs, la résolution des différends concernant l'indemnisation, les exportations et les importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

## Résultats

### Coordination des consultations de la Couronne

La démarche de la Régie en matière de consultation de la Couronne prend en compte le processus de Réconciliation dans le cadre du processus décisionnel sur les projets énergétiques. La Régie coordonne les activités de consultation de la Couronne conformément aux obligations et aux engagements de la Couronne, notamment aux termes de la Déclaration des Nations Unies, des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et des Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones. Tout au long de l'exercice 2021-2022, la Régie a continué d'élaborer et d'améliorer sa démarche en matière de consultation de la Couronne. Les commentaires des communautés autochtones, du conseil d'administration, du CCA et de la Commission ont permis de dégager de nombreux enseignements.

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Régie, à titre de coordonnatrice des consultations de la Couronne, a rencontré 21 communautés autochtones afin d'entamer un dialogue sur les effets éventuels du [projet de livraison parcours ouest en 2023 de NGTL](#)<sup>xxxii</sup>, visé par une demande, sur les droits et les intérêts des peuples autochtones. Ces activités se poursuivent en 2022-2023, alors que les consultations de la Couronne sur le projet visent dorénavant à appuyer le processus décisionnel de la gouverneure en conseil. En ce qui concerne le [projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique de North River Midstream](#)<sup>xxxiii</sup>, les consultations de la Couronne menées en 2021-2022 visaient principalement l'établissement de relations avec les 35 communautés autochtones figurant sur la liste de la Couronne. Ces activités de consultation ont permis de recenser les principaux sujets de préoccupations pour les communautés autochtones, notamment les méthodes d'évaluation des effets cumulatifs, les effets cumulatifs sur les droits des peuples autochtones et l'inclusion économique véritable.

La Régie a collaboré avec d'autres autorités fédérales, comme [Environnement et Changement climatique Canada](#)<sup>xxxiv</sup> et [Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada](#)<sup>xxxv</sup>, afin de favoriser l'élaboration d'une réponse pangouvernementale relativement aux effets sur les

#### La Régie a vécu plusieurs premières en matière de consultation de la Couronne en 2021-2022, dont les suivantes :

- les premières observations de la Couronne dans le cadre d'un processus décisionnel devant la Commission pour le tracé de rechange ouest du projet de Trans Mountain;
- les deux premières demandes présentées aux termes de l'article 183 relativement auxquelles des activités de consultation de la Couronne ont été menées par la Régie, soit le projet de livraison parcours ouest en 2023 de NGTL et le projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique de North River Midstream;
- la première fois que la Régie a répondu à des demandes de renseignements présentées par des intervenants autochtones dans le cadre d'une instance de la Commission relativement à des observations formulées dans le cadre de consultations de la Couronne.

communautés autochtones. Elle a notamment établi des relations avec des personnes-ressources clés des autorités fédérales afin d'appuyer les consultations de la Couronne liées au projet de livraison parcours ouest en 2023 de NGTL et au projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique de North River Midstream, et a soulevé des questions de politique transversales auprès des comités d'évaluation d'impact.

### **Audiences sur le tracé détaillé du projet de Trans Mountain**

Les dernières audiences sur le tracé détaillé du projet de Trans Mountain ont pris fin en 2021-2022, et la totalité du tracé a été finalisée. Les audiences sur le tracé détaillé liées à des déclarations d'opposition n'ont pas eu lieu, car celles-ci ont été retirées après que Trans Mountain a conclu des ententes avec les déposants, notamment l'audience de la Première Nation Semà:th concernant les terrains dans la région de Lightning Rock, dans la vallée du bas Fraser, en Colombie-Britannique.

La Commission a approuvé une modification du tracé, soit le tracé de rechange ouest du projet de Trans Mountain, à l'extérieur du couloir approuvé dans la région de la vallée Coldwater, en Colombie-Britannique. Il s'agissait de la première audience concernant des installations tenue sous le régime de la LRCE et du premier projet à l'égard duquel des activités de consultation de la Couronne coordonnées par la Régie ont été menées.

La Commission continue de trancher des demandes de déviation du tracé, qui comprennent des modifications mineures au tracé dans le couloir pipelinier approuvé, ainsi que des demandes de droits d'accès et de croisements d'installations de service public.

### **Demandes visant des droits et tarifs**

La Commission a tranché plusieurs demandes visant des droits et tarifs, notamment les suivantes :

- [Demande d'Enbridge visant la passation de marchés pour le réseau principal au Canada<sup>xxxvi</sup>](#)
- [Service de transport garanti – lié sur la canalisation principale North Montney de NGTL<sup>xxxvii</sup>](#)
- [Demande de Secure Energy visant le service de transport sur le pipeline Westspur<sup>xxxviii</sup>](#)
- [Demande de Campus Energy visant les droits et les modalités et conditions de service applicables au réseau pipelinier Suffield<sup>xxxix</sup>](#)

#### **Rôle de la Commission**

La Commission a plusieurs responsabilités, dont celle de rendre des décisions sur les demandes relatives aux droits et tarifs et sur les demandes visant des pipelines de moins de 40 km. Les demandes visant des pipelines de plus de 40 km doivent être approuvées par la gouverneure en conseil, suivant la recommandation de la Commission. Les demandes visant des projets comportant une nouvelle emprise de plus de 75 km doivent faire l'objet d'un processus d'examen intégré dirigé par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

Bien qu'elle s'acquitte de ses obligations de façon indépendante, la Commission fait partie de la Régie et contribue à la réalisation de la mission générale de l'organisme.

Pour un complément d'information sur les décisions et les recommandations de la Commission, veuillez consulter le site Web de la Régie.

- [Demande de Canadian Natural Resources Ltd. concernant l'accès et les droits](#)<sup>xi</sup>

La demande d'Enbridge visant la passation de marchés pour le réseau principal au Canada présentait un intérêt tout particulier, étant donné qu'il s'agissait de la première demande déposée par un des grands oléoducs au pays visant à allouer, en l'absence de tout projet d'envergure, une part importante de sa capacité sous forme de contrats à long terme. Elle a également nécessité la tenue d'un processus d'audience unique, au cours duquel le contre-interrogatoire oral a été mené dans un environnement virtuel et auquel ont participé 39 intervenants. La Commission n'a pas approuvé la demande d'Enbridge visant la conclusion de contrats à long terme pour 90 % de la capacité de sa canalisation principale au pays et a fait remarquer que la proposition aurait entraîné un changement majeur pour l'acheminement du pétrole de l'Ouest canadien à l'extérieur de cette région, alors que les commandes mensuelles à cet effet auraient chuté à moins de 20 % de la capacité pipelinrière totale.

Pour un complément d'information sur les décisions et les recommandations de la Régie à l'intention de la gouverneure en conseil, veuillez consulter le [Rapport annuel 2021-2022 de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada](#)<sup>xii</sup>.

### **Programme d'aide financière aux participants**

Le [Programme d'aide financière aux participants \(« PAFP »\)](#)<sup>xliii</sup> facilite la participation de tous les intervenants admissibles aux audiences publiques, celle des peuples autochtones aux activités de mobilisation précoce, ainsi que celle des personnes prenant part aux activités de consultation de la Couronne pendant le processus d'audience de la Commission. En mars 2021, la Régie a mis à jour les conditions du PAFP pour qu'il englobe la participation aux audiences dans le Nord et aux activités de consultation de la Couronne. Elle a aussi permis l'octroi de subventions pour la mobilisation précoce et autorisé des frais d'administration de 15 % pour les bénéficiaires autochtones. En décembre 2021, les plafonds d'aide financière ont été révisés pour tenir compte de l'évolution des besoins entourant la participation à de nouveaux types d'audience et à des activités de consultation de la Couronne.

### **Mise à jour du *Guide de dépôt***

La [mise à jour des exigences techniques](#)<sup>xliiii</sup> énoncées dans le [Guide de dépôt](#)<sup>xliiv</sup> de la Régie a été amorcée, et une période de consultation publique a été prévue pour chacune des sections actualisées. La mise à jour des sections traitant de la cessation d'exploitation et de la désaffectation a été finalisée, et plusieurs autres portant sur l'approvisionnement et les marchés, la confidentialité et les demandes de modification ont été publiées pour commentaires. Les mises à jour techniques se poursuivront tout au long de l'exercice 2022-2023.

### **Analyse comparative entre les sexes plus**

- L'alinéa 183(2)c) de la LRCE énonce les facteurs d'ACS Plus dont la Commission doit tenir compte au moment de faire des recommandations au ministre, comme les effets sur la santé et les effets sociaux et économiques, notamment en ce qui a trait à l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires. La Régie a publié des lignes

directrices sur les exigences relatives à l'ACS Plus dans les demandes et examine celles-ci en conséquence.

- Les gestionnaires d'audience, les conseillers en processus et les spécialistes des questions socioéconomiques de la Régie veillent à ce que les activités de mobilisation précoce, les services de règlement extrajudiciaire des différends et les processus décisionnels de la Régie soient accessibles aux Canadiens appartenant à des groupes identifiables.

## Expérimentation

- Des tableaux de bord des demandes ont été publiés sur les sites Web de la Régie consacrés aux projets pour les audiences publiques, y compris le [projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique de NorthRiver Midstream<sup>xlv</sup>](#). Ces nouveaux outils offrent aux participants une meilleure vue d'ensemble de l'échéancier lié au processus d'audience et des étapes à venir, en plus de les aider à accéder facilement à l'information qui leur permettra de participer efficacement et de communiquer leurs points de vue et leur preuve.
- La Régie a poursuivi son travail d'exploration et de structuration des documents de réglementation afin de les rendre plus faciles à consulter et à utiliser pour la recherche, l'analyse et la prise de décisions. Elle a ainsi mis en place l'outil CIBER pour permettre au public d'avoir un meilleur accès aux données contenues dans les évaluations environnementales et socioéconomiques reçues entre 2003 et 2019.

## Résultats obtenus

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait au processus décisionnel relatif aux projets énergétiques, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2021-2022, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
Les processus décisionnels sont justes.	Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale	Exactement 0 %	Mars 2022	0 %	0 %	0 %
Les processus décisionnels sont rapides.	Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service	Exactement 100 %	Mars 2022	100 %	83 %*	83 %
Les processus décisionnels	Pourcentage des participants sondés qui affirment que les	Au moins 75 %	Mars 2022	79 %	80 %	89 %

sont transparents.	processus décisionnels sont transparents					
Les processus décisionnels sont accessibles.	Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel	Au moins 90 %	Mars 2022	100 %	100 %	94 %

\* Ce nombre a été mis à jour à partir du Rapport sur les résultats ministériels 2020-2021.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait au processus décisionnel relatif aux projets énergétiques, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2021-2022 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
19 419 562	19 419 562	20 258 800	17 722 847	(1 696 715)

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont l'organisation a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2021-2022.

Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus) 2021-2022
107,0	104,1	(2,9)

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xlvi</sup>.

### Information sur l'énergie

#### Description

Recueillir, surveiller, analyser et publier des renseignements sur les marchés et la demande d'énergie, les sources d'énergie, la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

## Résultats

La Régie produit une analyse neutre et factuelle pour éclairer le dialogue sur l'énergie au Canada. En donnant accès à des données et à des informations pertinentes, précises et opportunes sur l'énergie, la Régie contribue au dialogue public sur les questions énergétiques et à la prise de décisions par les Canadiens, les gouvernements, l'industrie et les autres parties prenantes.

Les Canadiens ont utilisé les publications de la Régie dans divers domaines de connaissances, notamment l'énergie, les politiques et les soins de santé. Au cours du dernier exercice, les sujets liés aux émissions, aux énergies renouvelables et à la sécurité énergétique ont été les plus souvent cités ou consultés. Un nombre accru de citoyens canadiens, de journalistes et de conseillers en politiques ont consulté la Régie en 2021-2022 afin d'obtenir des renseignements pertinents et opportuns sur l'énergie, principalement en raison du conflit en Ukraine. Ses experts ont donc fait de nouvelles prévisions de production de pétrole et de gaz, donné des conseils sur la capacité pipelinère et créé un nouvel aperçu du marché qui présente une perspective actualisée des importations de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés.

### *Avenir énergétique du Canada en 2021*

En fournissant aux Canadiens et aux décideurs de l'information sur l'énergie afin de soutenir la transition énergétique vers une économie sobre en carbone, la Régie contribue également à faire avancer la priorité stratégique en matière de compétitivité. L'un des plus importants produits d'information sur l'énergie publiés par la Régie en 2021-2022 est le rapport *Avenir énergétique du Canada en 2021 – Offre et demande énergétiques à l'horizon 2050*<sup>xlvi</sup> (« Avenir énergétique 2021 »).

Le rapport Avenir énergétique 2021 présente les perspectives à long terme de la Régie en matière d'offre et de demande d'énergie. Le rapport a suscité un dialogue fructueux – dans les médias traditionnels, dans les réseaux sociaux et parmi les spécialistes – sur l'avenir de l'énergie au Canada. Après la publication, le ministre des Ressources naturelles a demandé à la Régie d'entreprendre une analyse de scénarios de l'offre et de la demande de tous les produits énergétiques (combustibles propres, électricité, pétrole et gaz) cadrant avec l'objectif de carboneutralité du Canada d'ici 2050.

Toutes les données publiées dans le rapport sur l'avenir énergétique, y compris les résultats des scénarios de bilan zéro, sont accessibles sur le portail du [gouvernement ouvert](#) : *Avenir énergétique du Canada en 2021 – Offre et demande énergétiques à l'horizon 2050*<sup>xlvi</sup>.

### **Amélioration des profils pipeliniers de la Régie**

La Régie continue d'investir dans la compilation et la publication de données sur le rendement en matière de sécurité et d'environnement ainsi que de

#### **Au cours de l'exercice 2021-2022, la Régie a publié de nombreux produits d'information, rapports et statistiques sur l'énergie :**

- 29 nouveaux produits d'information sur l'énergie mis en ligne;
- 12 rapports et 17 aperçus du marché;
- plus de 1,3 million d'accès aux pages Web d'information sur l'énergie;
- 132 réponses à des demandes de renseignements;
- 85 activités de collaboration avec des parties prenantes du secteur de l'énergie;
- 135 utilisations de l'information sur l'énergie et les pipelines de la Régie dans de grandes publications en ligne.



facteurs économiques des pipelines et des lignes de transport d'électricité de son ressort. Ces données sont publiées dans divers formats pour rejoindre un large public, que ce soit des fichiers de données ouvertes ou des visualisations interactives. Au cœur de cet effort se trouve le portail Web des [profils pipeliniers<sup>xlix</sup>](#), un guichet unique qui offre des renseignements détaillés et des données régulièrement mises à jour sur les principaux oléoducs et gazoducs relevant de la Régie.

Au cours de l'exercice 2021-2022, plusieurs éléments importants ont été ajoutés aux profils pipeliniers. Par exemple, deux nouveaux tableaux de bord ont été ajoutés à la section sur la sécurité et l'environnement de chaque profil pipelinier afin de fournir des statistiques sommaires et des visualisations des sites contaminés et des activités d'assainissement, d'exploitation et d'entretien. De plus, un nouveau profil a été créé pour la canalisation 9 d'Enbridge. Grâce à cet ajout, les profils pipeliniers contiennent maintenant des données complètes sur 92 % du nombre total de kilomètres de pipelines réglementés par la Régie.

En juin, la Régie a publié le rapport *Réseau pipelinier du Canada en 2021<sup>l</sup>*, qui donne un aperçu des principaux réseaux pipeliniers du Canada servant au transport de trois produits énergétiques, soit le pétrole brut, le gaz naturel et les liquides de gaz naturel. Ce rapport présente les tendances récentes du marché, la capacité pipelinère et les niveaux d'utilisation, ainsi que des analyses sur la réglementation économique des pipelines par la Régie. Le rapport a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique à la radio, à la télévision et sur le Web.

### **Collaboration accrue – Élargissement du champ d'action de la Régie**

Les décideurs, les organismes de réglementation et les parties prenantes doivent disposer d'information de grande qualité sur l'énergie pour aider le Canada à effectuer sa transition vers une économie sobre en carbone. Pour cette raison, la Régie s'est efforcée d'établir des liens plus étroits et de renforcer la collaboration avec les parties prenantes et ses partenaires en 2021-2022. La Régie collabore avec le [Centre canadien d'information sur l'énergie \(« CCIE »\)<sup>li</sup>](#) pour simplifier l'accès aux données sur l'énergie du Canada. Le CCIE est un partenariat entre [Statistique Canada<sup>lii</sup>](#) et [Ressources naturelles Canada<sup>liii</sup>](#), auquel collabore Environnement et Changement climatique Canada et la Régie.

En juin, la Régie et Statistique Canada ont publié conjointement le rapport *Exportations de pétrole brut du Canada : rétrospective des 30 dernières années<sup>liv</sup>*. Ce rapport combinait les données des deux organisations pour mettre en lumière les facteurs qui ont influé sur l'évolution des exportations de pétrole brut canadien. Il mettait également en relief leur incidence sur la balance commerciale canadienne, la production de pétrole brut et les investissements dans l'industrie. En janvier 2022, un [protocole d'entente entre la Régie et Transports Canada<sup>lv</sup>](#) a été signé dans le cadre de la stratégie du CCIE pour regrouper des programmes de données gouvernementaux reconnus afin de favoriser une prise de décisions éclairées par les données.

### **Analyse comparative entre les sexes plus**

- Les produits d'information sur l'énergie sont conçus de manière à ne pas faire de distinction, et la Régie s'emploiera à revoir constamment ses politiques et ses programmes sous l'angle de l'ACS Plus. La Régie continuera aussi à s'assurer que ses

produits d'information sur l'énergie respectent toutes lignes directrices sur l'accessibilité du gouvernement du Canada.

## Expérimentation

- La Régie est résolue à explorer les technologies afin de trouver des moyens novateurs d'analyser et de partager l'information sur l'énergie, et de permettre aux utilisateurs d'analyser eux-mêmes l'information. Elle a mis à l'essai des modèles de source ouverte, en particulier l'outil Python for Power System Analysis (« PyPSA »), pour concevoir un prototype de tableau de bord sur l'électricité en temps réel, qui est maintenant géré par le CCIE. Le modèle est un élément fondamental du système de modélisation de l'avenir énergétique et a servi à modéliser les six scénarios de production d'électricité à zéro émission nette figurant dans Avenir énergétique 2021.
- Elle a mené trois sondages auprès des utilisateurs relativement au programme d'information sur les pipelines afin de valider les orientations du programme, soit deux auprès du personnel de la Régie et une plus vaste auprès du public dans la région de l'Est.
- La Régie a aussi examiné la possibilité d'appliquer la technologie des chaînes de blocs aux statistiques sur le commerce en observant, pour le compte du gouvernement du Canada, un projet pilote de six mois parrainé par le département de la Sécurité intérieure des États-Unis. Il en est ressorti que l'utilisation de cette technologie pour recueillir des statistiques réglementaires sur le commerce nécessiterait une approche horizontale et pangouvernementale à laquelle participeraient de nombreux ministères.

## Résultats obtenus

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait à l'information sur l'énergie, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2021-2022, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions.	Preuve que les Canadiens consultent et utilisent les produits d'information sur l'énergie de la Régie et son expertise, y compris les données concernant des collectivités en particulier, pour se renseigner, faire des recherches ou prendre des décisions.	Témoignage narratif	Mars 2022	s.o.*	s.o.*	Reportez-vous à la section « Résultats ».

Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de la Régie de l'énergie du Canada.	Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie.	Au moins 85	Mars 2022	56	113	85
--	---	-------------	-----------	----	-----	----

\* Il s'agit d'une nouvelle mesure mise en place en 2021-2022. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait à l'information sur l'énergie, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2021-2022 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
8 112 706	8 112 706	8 208 531	8 716 482	603 776

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont l'organisation a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2021-2022.

Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus) 2021-2022
54,4	48,2	(6,2)

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>lvi</sup>.

## Mobilisation

### Description

Mener des activités de mobilisation nationales et régionales auprès des peuples autochtones et des parties prenantes par la forme d'un dialogue ouvert, des questions, d'un partage de points de vue et d'une collaboration. Ces activités portent sur l'ensemble des décisions et des actions qui ont trait au mandat conféré par la loi.

## Résultats

La Régie s'efforce de mobiliser divers groupes sur les décisions qui les touchent directement. Le programme de mobilisation des parties prenantes et le programme de mobilisation des Autochtones aident l'ensemble de l'organisation à organiser des activités de mobilisation tenant compte des relations uniques qu'elle entretient avec ceux qui sont touchés par son travail, en particulier les peuples autochtones, les propriétaires fonciers et l'industrie.

Bien que la pandémie ait encore perturbé les activités de mobilisation l'an dernier, la Régie a exploré des moyens de les mener différemment, dans un environnement essentiellement virtuel. Cela lui a permis de mener des activités plus inclusives et plus fréquentes, car elle n'était pas entravée par les restrictions liées à la pandémie, les budgets de déplacement et les contraintes de temps. La Régie a aussi appris que les activités de mobilisation en personne demeurent importantes pour établir des relations valables. Elle compte utiliser ces enseignements pour élaborer des stratégies de mobilisation encore meilleures. L'amélioration de la coordination et de la planification est une priorité clé, car les participants ont indiqué à la Régie que leur capacité à participer à de nombreuses initiatives de mobilisation était limitée, tant sur le plan du budget que des ressources.

### Mobilisation des peuples autochtones

Le travail en cours avec les CCSA et le CCA est une étape importante vers l'établissement d'un climat de confiance et la création d'une capacité partagée entre la Régie et les Nations et communautés autochtones touchées par l'infrastructure réglementée par la Régie. La Régie est convaincue que la participation accrue des Premières Nations, de la Nation métisse et des Inuits permettra de modifier concrètement son mode de fonctionnement.

Les conseils formulés par le CCA ont contribué au façonnement du plan stratégique de la Régie, qui renferme des engagements clairs et des initiatives concrètes pour établir des relations solides et respectueuses avec les peuples autochtones. Grâce aux conseils et au soutien du CCA, la Régie améliore la façon dont les perspectives autochtones peuvent être intégrées à son travail à tous les niveaux de l'organisation au moyen de la conception et de l'élaboration conjointes.

### Progrès réalisés à ce jour par le CCA

Le CCA de la Régie a été créé en août 2020 pour fournir des conseils généraux et stratégiques au conseil d'administration sur la façon de renouveler la relation avec les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits. Au cours des 18 premiers mois de son mandat, le CCA s'est employé à mettre en place les fondements sur lesquels il appuie ses travaux en établissant des liens avec le conseil d'administration et le personnel de direction de la Régie, en orientant le plan stratégique de cette dernière et en approuvant conjointement un solide plan de travail triennal.

Les conseils du CCA ont eu une incidence importante sur l'orientation stratégique de la Régie, et ses recommandations contribuent à faire progresser la Réconciliation dans le cadre du mandat de la Régie. En mars 2022, le CCA a publié le premier [rapport d'étape et d'impact](#) annuel pour la période d'août 2020 à mars 2022. Le rapport décrit comment le CCA a influencé l'orientation stratégique de la Régie, noué de solides relations avec le conseil d'administration et le personnel de la Régie, participé à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies dans le cadre du mandat de la Régie et changé la façon dont celle-ci exerce ses activités de réglementation.

La Régie continuera de tirer profit des enseignements du CCA sur la façon d'intégrer les perspectives autochtones à son travail, à tous les niveaux de l'organisation.

- Les conseils du CCA ont eu une incidence directe sur la démarche de la Régie en matière de consultations de la Couronne et d'accommodements, ainsi que sur la révision exhaustive du RPT, qui a été entreprise récemment.
- La Régie a mis sur pied un programme de transition pour les surveillants autochtones, qui leur a donné l'occasion de se joindre à elle à titre d'agents de conformité à la réglementation et de suivre une formation pour devenir des inspecteurs désignés.
- La Régie a organisé plusieurs séances techniques avec les parties prenantes et les peuples autochtones touchés par les projets nouvellement approuvés de NGTL. Ces séances visaient à favoriser le dialogue avec ces groupes et à les sensibiliser aux rôles et responsabilités de la Régie pendant la construction et l'exploitation des pipelines.

De plus, la Régie collabore avec le [Cercle du savoir des Aînés, par l'entremise de Centraide<sup>lviii</sup>](#), pour obtenir des conseils sur l'administration des transcriptions d'audiences publiques et des fichiers audio des Nations signataires du Traité n° 7 au sein du fonds documentaire de la Régie. Des rencontres ont lieu avec des Aînés des cinq Nations visées, soit les Piikani, Siksika, Kainai, Stoney Nakoda et Tsuut'ina, dans le but de cerner des pratiques exemplaires et de trouver des approches qui pourraient s'appliquer de manière générale.

### Mobilisation des parties prenantes

L'ancien [Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie<sup>lviii</sup>](#) est actualisé de manière à incorporer les modifications concernant le pouvoir de réglementation prévu par la LRCE, notamment pour l'harmoniser à celle-ci et pour respecter les engagements de la Régie visant à améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. La Régie a publié un projet de règlement sur son site Web et sur le site *Consultations auprès des Canadiens* afin d'obtenir des commentaires sur les modifications proposées. Celles-ci comprenaient des changements à la répartition des frais recouverts auprès des sociétés d'oléoducs et de gazoducs de grande, de moyenne et de faible importance, ainsi qu'une méthode pour recouvrer des frais auprès des demandeurs qui ne sont pas réglementés par la Régie et pour les demandes qui sont rejetées et retirées. Les commentaires reçus ont été publiés sur le site Web de la Régie et indiquaient généralement une préférence pour le maintien de la méthode actuelle de répartition des coûts. Une deuxième série de consultations sur un nouveau projet de règlement est prévue vers la fin de l'exercice 2022-2023.

En novembre 2021, la Régie a tenu un atelier virtuel sur la prévention des dommages auquel ont assisté environ 150 personnes provenant de 36 sociétés. L'atelier était axé sur les données sur les contraventions au [Règlement sur la prévention des dommages<sup>lix</sup>](#) et sur l'utilisation de ces données pour orienter et améliorer les programmes de prévention des dommages et leur application par la Régie.

Le [comité consultatif du Groupe chargé des questions foncières \(« GQF »\)<sup>lx</sup>](#) a continué de faire avancer les trois enjeux stratégiques relevés dans son plan de travail, soit la mobilisation des propriétaires fonciers, l'accès des sociétés aux propriétés et les dommages. De plus, le bulletin trimestriel fournit maintenant aux lecteurs des renseignements plus détaillés sur les terrains.

## Analyse comparative entre les sexes plus

Les mesures de mobilisation introduites durant l'exercice 2020-2021 permettent à la Régie de vérifier l'efficacité de ses méthodes pour recueillir des points de vue diversifiés afin d'éclairer ses décisions et de guider son travail. Elle emploie une approche fondée sur l'ACS Plus pour évaluer l'efficacité de la mobilisation, recenser les améliorations à apporter aux programmes et conseiller l'organisation sur les moyens de prendre en compte les divers points de vue qui reconnaissent que les Canadiens appartenant à des groupes identifiables peuvent avoir une interprétation différente des politiques de mobilisation, des programmes et des projets.

## Expérimentation

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Régie a élargi son utilisation des outils de mobilisation en ligne et des mécanismes de rétroaction afin de mieux définir et communiquer l'information aux collectivités. En réponse à une demande du CCSA du projet de Trans Mountain, le personnel de la Régie a collaboré avec les communautés autochtones et le Bureau des partenariats avec les Autochtones de Ressources naturelles Canada, en tant que coresponsable fédéral, pour mettre au point un outil permettant aux inspecteurs de la Régie et aux surveillants autochtones du CCSA d'accéder à distance à l'information pertinente sur les communautés vivant dans les secteurs où des inspections sont effectuées. Cet outil permet de mettre les surveillants autochtones en contact avec les ressources locales à même de cerner les enjeux et les intérêts des communautés autochtones pouvant avoir une incidence sur leur travail.

## Résultats obtenus

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait à la mobilisation, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2021-2022, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influence les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.	La preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.	Témoignage narratif	Mars 2022	s.o.*	Narration**	Reportez-vous à la section « Résultats ».

Les peuples autochtones et les parties prenantes fournissent des commentaires indiquant que la mobilisation de la Régie de l'énergie du Canada est porteuse de sens.	Pourcentage des participants aux activités de mobilisation qui affirment que celle-ci était porteuse de sens.	Au moins 75 %	Mars 2022	84 %	80 %	72 %
--	---	---------------	-----------	------	------	------

\* *Nouvel indicateur qualitatif (narratif) entré en vigueur en 2020-2021; résultats non disponibles pour les exercices précédents.*

\*\* *Se reporter au rapport sur les résultats ministériels de l'année correspondante.*

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait à la mobilisation, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2021-2022 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
10 789 049	10 789 049	11 089 417	8 732 565	(2 056 483)

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont l'organisation a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2021-2022.

Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus) 2021-2022
47,6	51,4	3,8

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>lxi</sup>.

## Services internes

### Description

Les services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Ils désignent les activités et les ressources de dix catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, quel que soit le modèle de prestation de services internes du ministère. Les dix catégories de services sont les suivantes :

- ▶ services de gestion des acquisitions;
- ▶ services de communications;
- ▶ services de gestion des finances;
- ▶ services de gestion des ressources humaines;
- ▶ services de gestion de l'information;
- ▶ services de technologies de l'information;
- ▶ services juridiques;
- ▶ services de gestion du matériel;
- ▶ services de gestion et de surveillance;
- ▶ services de gestion des biens immobiliers.

### Résultats

Les services internes de la Régie ont continué d'aider l'organisation à s'adapter efficacement aux circonstances imposées par la pandémie de COVID-19. La réalisation réussie de projets opérationnels axés sur les TI a rendu possible l'exécution sans heurt des responsabilités essentielles de la Régie malgré l'obligation de travailler de la maison. Conformément aux directives du gouvernement du Canada, la Régie a mis en œuvre une politique de vaccination pour son personnel et a élaboré un système de suivi d'attestation de vaccination au moyen duquel les employés peuvent confirmer leur statut vaccinal. La Régie a également créé une application Web conviviale et accessible pour les ententes de travail provisoires afin de soutenir le lancement d'un projet pilote de milieu de travail hybride.

### Développement en matière de données et de technologie numérique

Les investissements dans la formation sur les données et la technologie numérique ont été importants durant l'exercice 2021-2022, donnant suite à l'engagement de la Régie à créer une solide culture en matière de données et de technologie numérique à l'échelle de l'organisation, et à accroître la confiance du public en améliorant l'accès aux données et à l'information au moyen d'ensembles de données ouvertes et d'interfaces conviviales. La Régie a mis en place des programmes avancés de formation pour améliorer les compétences du personnel dans un large éventail de spécialités liées aux données. De plus, la Régie a créé une communauté de pratique des données pour favoriser l'innovation à l'échelle de l'organisation et a établi un inventaire des compétences.

Les résultats de cet investissement sont évidents pour l'ensemble des responsabilités essentielles de la Régie, comme en font foi la réalisation de projets comme CIBER, qui permet au public



d'avoir un meilleur accès aux données contenues dans les évaluations environnementales et socioéconomiques, les améliorations apportées à ORCA pour permettre la production de rapports sur les données relatives à l'assainissement et donner accès à l'outil aux surveillants autochtones, et la mise en place de l'outil de visualisation d'Avenir énergétique 2021, qui transforme des documents complexes en plateformes visuelles, comme des infographies, afin de faciliter la compréhension du contenu.

### **Diversité et appartenance**

La Régie est déterminée à rendre son milieu de travail plus inclusif, diversifié et accessible. En 2021-2022, la Régie a mis sur pied une équipe de la diversité et de l'appartenance chargée de proposer une feuille de route visant à faire de l'organisation un milieu inclusif et équitable où chacun peut s'épanouir. La feuille de route sur la diversité et l'appartenance, achevée en mars 2022, est un livrable clé de la priorité stratégique de la Régie en matière de confiance. L'équipe de la diversité et de l'appartenance a cherché à cerner les enjeux, a assuré la coordination à l'intérieur et à l'extérieur de la Régie et a formulé des recommandations pour certains des aspects les plus complexes de la culture organisationnelle et du bien-être des employés.

Au cours de l'exercice 2021-2022, de nombreuses nouvelles initiatives favorisant la diversité et l'inclusion ont été mises en œuvre, notamment un nouveau programme d'aide aux employés, des services d'ombudsman, un outil de signalement anonyme par un tiers et une série de formations obligatoires pour tout le personnel à l'appui de la *Politique de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail*. Des activités de dotation ont été menées en mettant l'accent sur l'amélioration du recrutement et du maintien en poste des groupes en quête d'équité. De plus, la Régie a lancé des consultations novatrices auprès des employés relativement à la refonte d'un ensemble de politiques en matière de ressources humaines dans une optique d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité.

### **Modernisation des systèmes de gestion financière**

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Régie a mené un processus complexe afin de remplacer ses systèmes de gestion financière désuets à temps pour assurer une transition sans heurt en avril 2022. Dans le cadre du projet de modernisation de ses systèmes de gestion financière, la Régie s'est engagée à adopter la solution SAP, un outil éprouvé qui permet aux utilisateurs d'utiliser une même base de données pour réaliser des tâches liées aux finances, à la comptabilité, à l'approvisionnement et à la gestion des actifs. La modernisation met la Régie au diapason des autres ministères et organismes gouvernementaux, et lui permet ainsi de profiter de mesures de soutien et de ressources communes. La mise en œuvre de SAP devrait permettre de réaliser des gains d'efficacité en normalisant et en simplifiant les processus de gestion financière, ainsi qu'en améliorant la disponibilité et l'exactitude de l'information aux fins de prise de décisions.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait aux services internes, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2021-2022 ainsi que les dépenses pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
44 298 450	44 298 450	46 958 602	49 652 874	5 354 424

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont l'organisation a eu besoin pour mener les activités liées aux services internes pour l'exercice 2021-2022.

Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus) 2021-2022
191,5	204,3	12,8

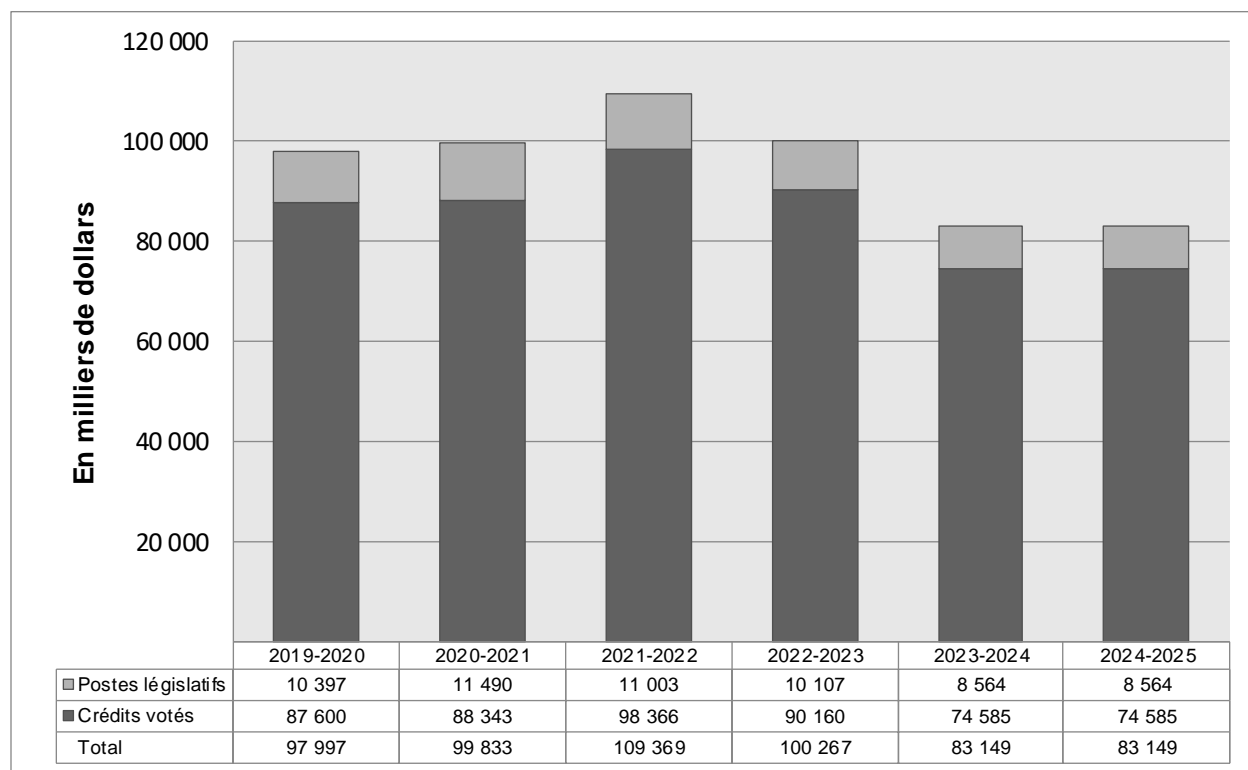
Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans [l'InfoBase du GC](#)<sup>lxii</sup>.

## Dépenses et ressources humaines

### Dépenses

#### Dépenses de 2019-2020 à 2024-2025

Le graphique qui suit présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



La Régie est financée au moyen de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre la majeure partie de ces crédits auprès de l'industrie réglementée par la Régie. Toutes les sommes recouvrées sont versées au compte du receveur général du Canada et créditées au Trésor.

Les sociétés pipelinières et de transport d'électricité autorisées sous le régime de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* sont assujetties au recouvrement des coûts. Les nouvelles installations ne sont pas assujetties au recouvrement des coûts tant qu'elles ne sont pas mises en service. Toutefois, si la société n'a pas d'autres installations déjà réglementées par la Régie, une redevance unique est imposée une fois la construction autorisée.

Les coûts à recouvrer sont calculés chaque année civile.

## Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau « Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes » présente les ressources financières budgétaires affectées aux responsabilités essentielles de la Régie et aux services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2019-2020	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022
Processus décisionnel sur les projets énergétiques	19 419 562	19 419 562	18 753 370	15 667 637	20 258 800	21 550 144	20 864 381	17 722 847
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	25 473 425	25 473 425	23 618 055	21 460 856	25 770 209	24 588 408	23 152 134	24 544 585
Information sur l'énergie	8 112 706	8 112 706	6 919 278	5 174 538	8 208 531	9 235 424	5 934 378	8 716 482
Mobilisation	10 789 048	10 789 048	9 262 659	5 635 459	11 089 417	7 611 046	9 611 208	8 732 565
<b>Total partiel</b>	<b>63 794 741</b>	<b>63 794 741</b>	<b>58 553 362</b>	<b>47 938 490</b>	<b>65 326 957</b>	<b>62 985 022</b>	<b>59 562 101</b>	<b>59 716 479</b>
Services internes	44 298 450	44 298 450	41 713 697	35 210 475	46 958 602	35 011 968	39 028 902	49 652 874
Services internes – Remise d'une redevance							1 241 925	
<b>Total</b>	<b>108 093 191</b>	<b>108 093 191</b>	<b>100 267 059</b>	<b>83 148 965</b>	<b>112 285 559</b>	<b>97 996 990</b>	<b>99 832 928</b>	<b>109 369 353</b>

### Écart entre les dépenses réelles de 2019-2020 et celles de 2020-2021

Les dépenses réelles en 2020-2021 sont supérieures de 1,84 million de dollars à celles de 2019-2020, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 2,33 millions de dollars du poste des transports par suite des restrictions associées à la COVID-19;
- une augmentation de 1,24 million de dollars attribuable à la remise de la redevance payée par Vector Pipeline Limited Partnership;
- une augmentation de 1,0 million de dollars liée principalement au programme de mise en œuvre du système SAP;

- une augmentation nette de 1,93 million de dollars liée aux mises à jour du matériel informatique et technologique.

### **Écart entre les dépenses réelles de 2020-2021 et celles de 2021-2022**

Les dépenses réelles de 2021-2022 sont supérieures de 9,54 millions de dollars à celles de 2020-2021, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 0,07 million de dollars des fonds du budget de 2017 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtones et à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information;
- une augmentation de 2,98 millions de dollars liée principalement à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation de 2,10 millions de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une augmentation de 0,76 million de dollars liée aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés pour 2021-2022;
- une augmentation nette de 4,85 millions de dollars liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une augmentation de 0,29 million de dollars liée principalement au projet de mise en œuvre du système SAP;
- une diminution de 1,24 million de dollars liée principalement à la remise de la redevance payée par Vector Pipeline Limited Partnership au cours de l'exercice 2020-2021.

### **Écart entre les dépenses prévues et réelles de 2021-2022**

Les dépenses réelles de 2021-2022 sont supérieures de 1,28 million de dollars aux dépenses prévues, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 0,56 million de dollars des fonds du budget de 2017 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtones et à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information;
- une diminution de 1,22 million de dollars liée principalement à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une diminution de 1,60 million de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une augmentation de 0,23 million de dollars liée aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés pour 2021-2022;
- une augmentation nette de 4,43 millions de dollars liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale.

### **Écart entre le total des autorisations pouvant être utilisées et les dépenses réelles en 2021-2022**

Les dépenses réelles de 2021-2022 sont inférieures de 2,92 millions de dollars au total des autorisations, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 0,56 million de dollars des fonds du budget de 2017 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtones et à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information;
- une diminution de 1,42 million de dollars liée principalement à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une diminution de 1,60 million de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une augmentation nette de 0,66 millions de dollars liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale.

### **Écart entre le total des autorisations pouvant être utilisées et les dépenses prévues en 2021-2022**

Le total des autorisations pouvant être utilisées en 2021-2022 est supérieur de 4,19 millions de dollars aux dépenses prévues pour le même exercice, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 2,89 millions de dollars liée au report du budget de fonctionnement de 2020-2021 à 2021-2022;
- une augmentation de 0,20 million de dollars liée au financement visant à améliorer la qualité et l'accessibilité des données publiques;
- une augmentation de 0,23 million de dollars liée au régime d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation nette de 0,87 millions de dollars liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale.

### **Écart entre les dépenses prévues de 2022-2023 et celles de 2021-2022**

Les dépenses prévues de 2022-2023 sont inférieures de 7,83 millions de dollars à celles de 2021-2022, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 1,76 million de dollars des fonds du budget de 2017 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtones;
- une diminution de 1,04 million de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une diminution de 3,01 millions de dollars liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation nette de 2,02 millions de dollars liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale..

### **Écart entre les dépenses prévues de 2022-2023 et celles de 2023-2024**

Les dépenses prévues de 2023-2024 sont inférieures de 17,12 millions de dollars à celles de 2022-2023, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 8,92 millions de dollars des fonds du budget de 2018 liés à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une diminution de 3,72 millions de dollars liée au financement prévu pour améliorer la capacité de la Régie d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation nette de 2,94 millions de dollars liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une diminution de 1,54 million de dollars liée principalement au régime d'avantages sociaux des employés.

### **Ressources humaines**

Le tableau « Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes » présente les équivalents temps plein (« ETP ») affectés à chacune des responsabilités essentielles de la Régie et aux services internes.

## Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2019-2020	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Équivalents temps plein prévus 2022-2023	Équivalents temps plein prévus 2023-2024
Processus décisionnel sur les projets énergétiques	119,2	129,4	107,0	104,1	101,5	88,5
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	131,0	142,5	144,5	150,7	132,5	122,0
Information sur l'énergie	43,8	30,4	54,4	48,2	33,1	30,1
Mobilisation	37,8	56,9	47,6	51,4	46,1	28,1
<b>Total partiel</b>	<b>331,8</b>	<b>359,2</b>	<b>353,5</b>	<b>354,4</b>	<b>313,2</b>	<b>268,7</b>
Services internes	162,2	162,4	191,5	204,3	176,8	162,3
<b>Total</b>	<b>494,0</b>	<b>521,6</b>	<b>545,0</b>	<b>558,7</b>	<b>490,0</b>	<b>431,0</b>

### Écart entre les équivalents temps plein réels de 2019-2020 et ceux de 2020-2021

L'augmentation de 27,6 entre les équivalents temps plein réels de 2019-2020 et ceux de 2020-2021 est liée principalement à la stabilisation des activités de la Régie et à l'amélioration de sa capacité d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique.

### Écart entre les équivalents temps plein réels de 2020-2021 et ceux de 2021-2022

L'augmentation de 37,1 équivalents temps plein en 2020-2021 par rapport aux équivalents temps plein réels de 2021-2022 est principalement attribuable à ce qui suit :

- une réduction de 1,1 équivalent temps plein liée aux comités consultatifs et de surveillances autochtones dans le budget de 2017;
- une augmentation de 4,3 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;



- une augmentation de 14,9 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation de 19,0 équivalents temps plein liée aux changements à l'échelle de l'organisation pour répondre aux exigences opérationnelles.

### **Écart entre les équivalents temps plein réels de 2021-2022 et les équivalents temps plein prévus de 2021-2022**

L'augmentation de 13,7 équivalents temps plein en 2021-2022 par rapport aux équivalents temps plein prévus de 2021-2022 est principalement attribuable à ce qui suit :

- une réduction de 4,6 équivalents temps plein liée aux comités consultatifs et de surveillances autochtones dans le budget de 2017;
- une réduction de 5,7 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une réduction de 1,1 équivalent temps plein liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation de 25,1 équivalents temps plein liée aux changements à l'échelle de l'organisation pour répondre aux exigences opérationnelles.

### **Écart entre les équivalents temps plein prévus de 2021-2022 et ceux de 2022-2023**

La réduction de 55,0 équivalents temps plein en 2021-2022 par rapport aux équivalents temps plein prévus de 2022-2023 est principalement attribuable à ce qui suit :

- une réduction de 10,0 équivalents temps plein liée aux comités consultatifs et de surveillances autochtones dans le budget de 2017;
- une réduction de 6,0 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une réduction de 30,0 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une réduction de 9,0 équivalents temps plein liée aux changements à l'échelle de l'organisation pour répondre aux exigences opérationnelles.

### **Écart entre les équivalents temps plein prévus de 2022-2023 et ceux de 2023-2024**

La réduction de 59,0 équivalents temps plein en 2022-2023 par rapport aux équivalents temps plein prévus en 2023-2024 est principalement attribuable à ce qui suit :

- une réduction de 43,0 équivalents temps plein liée à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;

- une réduction de 16,0 équivalents temps plein liée aux changements dans les niveaux de financement.

### Dépenses par crédit

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et législatives de la Régie, prière de consulter les [Comptes publics du Canada 2021](#)<sup>lxiii</sup>.

### Dépenses et activités du gouvernement du Canada

L'information sur l'alignement des dépenses de la Régie avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada figure dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>lxiv</sup>.

### États financiers et faits saillants des états financiers

#### États financiers

Les états financiers (non audités) de la Régie pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 sont disponibles sur [le site Web de l'organisation](#)<sup>lxv</sup>.

#### Faits saillants des états financiers

#### État des résultats condensé (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2021-2022	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2020-2021	Écart (résultats réels 2021-2022 moins résultats prévus 2021-2022)	Écart (résultats réels 2021-2022 moins résultats réels 2020-2021)
Total des dépenses	125 487 553	124 582 894	115 678 025	(904 659)	8 904 869
Total des revenus	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	125 487 553	124 582 894	115 678 025	(904 659)	8 904 869

Les coûts de fonctionnement nets réels avant le financement public et les transferts en 2021-2022 ont totalisé 0,90 million de dollars de moins que les résultats prévus pour le même exercice. La diminution nette s'explique principalement par ce qui suit :

- une diminution de 0,56 million de dollars des fonds du budget de 2017 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtones et à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information;
- une diminution de 1,60 million de dollars liée principalement à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;

- une diminution de 1,22 million de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une augmentation de 0,23 million de dollars liée aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés pour 2021-2022;
- une augmentation nette de 4,05 millions de dollars liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale.

Les coûts de fonctionnement nets réels avant le financement public et les transferts en 2021-2022 se sont élevés à 8,90 millions de dollars de plus que les résultats réels pour l'exercice précédent.

La hausse nette s'explique principalement par ce qui suit :

- une augmentation de 0,07 million de dollars des fonds du budget de 2017 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtones et à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information;
- une augmentation de 2,98 millions de dollars liée principalement à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation de 2,10 millions de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une augmentation de 0,76 million de dollars liée aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés pour 2021-2022;
- une augmentation de 0,29 million de dollars liée principalement au projet de mise en œuvre du système SAP;
- une augmentation nette de 2,70 millions de dollars liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale.

### État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2022 (en dollars)

Renseignements financiers	2021-2022	2020-2021	Écart (2021-2022 moins 2020-2021)
Total des passifs nets	23 164 975	30 801 754	(7 636 779)
Total des actifs financiers nets	10 738 896	17 666 410	(6 927 514)
Dette nette du ministère	12 426 079	13 135 344	(709 265)
Total des actifs non financiers	13 078 019	14 020 372	(942 353)
Situation financière nette du ministère	651 940	885 028	(233 088)

La diminution des actifs financiers nets est principalement attribuable à un règlement prévu des créanciers visant à réduire les créanciers vers la fin de l'exercice pour soutenir la transition à SAP après la fin de l'exercice. La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'amortissement des immobilisations corporelles, déduction faite des acquisitions d'immobilisations corporelles.

Les résultats prévus pour 2021-2022 sont présentés dans l'[état des résultats prospectif de la Régie et les notes y afférentes](#)<sup>lxvi</sup>.

## Renseignements ministériels

### Profil organisationnel

**Ministre de tutelle :** L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député

**Administratrice générale :** Gitane De Silva

**Portefeuille ministériel :** Ressources naturelles

**Instrument habilitant :** *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*<sup>lxvii</sup>

**Année d'incorporation ou de création :** 2019

### Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Des renseignements sur la raison d'être, le mandat et le rôle de la Régie sont accessibles sur le [site Web de la Régie de l'énergie du Canada](#)<sup>lxviii</sup>.

Pour en savoir plus sur les engagements de la lettre de mandat du ministère, voir la [lettre de mandat du ministre](#)<sup>lxix</sup>.

### Contexte opérationnel

Les renseignements relatifs au contexte opérationnel sont accessibles sur le [site Web de la Régie de l'énergie du Canada](#)<sup>lxx</sup>.

## Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes de la Régie pour 2021-2022 sont illustrés ci-après.

	Responsabilité Essentielle 1 : Processus décisionnel	Responsabilité Essentielle 2 : Surveillance de la sécurité et de l'environnement	Responsabilité Essentielle 3 : Information sur l'énergie	Responsabilité Essentielle 4 : Mobilisation	
Cadre ministériel des résultats	<p><b>Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont justes.</b> Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.</p>	<p><b>Résultat ministériel : Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.</b> Indicateur : Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées. Indicateur : Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui causent des préjudices à l'environnement. Indicateur : Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées impliquant des récidivistes.</p>	<p><b>Résultat ministériel : Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.</b> Indicateur : Preuve que les Canadiens consultent et utilisent les produits d'information sur l'énergie de la Régie et son expertise, y compris les données concernant des collectivités en particulier, pour se renseigner, faire des recherches ou prendre des décisions.</p>	<p><b>Résultat ministériel : L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.</b> Indicateur : La preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.</p>	Services Internes
	<p><b>Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont rapides.</b> Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.</p>				
	<p><b>Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont transparents.</b> Indicateur : Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.</p>				
	<p><b>Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont accessibles.</b> Indicateur : Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.</p>				
Répertoire des programmes	<p>Programme : Demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations</p>	<p>Programme : Rendement des sociétés</p>	<p>Programme : Information sur les filières énergétiques</p>	<p>Programme : Mobilisation des parties prenantes</p>	
	<p>Programme : Aide financière aux participants</p>	<p>Programme : Système de gestion et rendement du secteur</p>	<p>Programme : Information sur les pipelines</p>	<p>Programme : Mobilisation des Autochtones</p>	
		<p>Programme : Gestion des situations d'urgence</p>			
		<p>Programme : Cadre de réglementation</p>			

## Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>lxxi</sup>.

## Tableaux de renseignements complémentaires

Les tableaux de renseignements complémentaires ci-dessous sont accessibles sur [le site Web de la Régie](#)<sup>lxxii</sup> :

- Analyse comparative entre les sexes plus
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Stratégie fédérale de développement durable/Déclarations sur les achats écologiques

## Dépenses fiscales fédérales

Le régime fiscal peut permettre l'atteinte d'objectifs de politique publique par l'application de mesures spéciales comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)<sup>lxxiii</sup>. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes fédéraux de dépenses connexes, ainsi que des évaluations et une ACS Plus des dépenses fiscales.

## Coordonnées de l'organisation



Bureau principal  
Calgary

517, Dixième Avenue S.-O.,  
bureau 210  
Calgary (Alberta)  
T2R 0A8



Bureau : 403-292-4800  
Numéro sans frais : 1-800-899-1265  
Télécopieur : 403-292-5503  
Télécopieur (sans frais) : 1-877-288-8803  
Courriel : [info@rec-cer.gc.ca](mailto:info@rec-cer.gc.ca)

Bureau régional de l'Est –  
Montréal

505, boul. De Maisonneuve Ouest,  
bureau 230  
Montréal (Québec)  
H3A 3C2

Bureau : 514-283-2763  
Sans frais : 1-877-288-8803  
Courriel : [infomontreal@rec-cer.gc.ca](mailto:infomontreal@rec-cer.gc.ca)

Bureau régional du Pacifique –  
Vancouver

800, rue Burrard, bureau 219  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6Z 0B9

Bureau : 604-666-3975  
Courriel : [infopacific@rec-cer.gc.ca](mailto:infopacific@rec-cer.gc.ca)

Bureau régional du Nord –  
Yellowknife

5101, 50<sup>e</sup> Avenue, bureau 115,  
C.P. 2213  
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)  
X1A 2P7

Bureau : 867-766-8408  
Courriel : [infonorth@rec-cer.gc.ca](mailto:infonorth@rec-cer.gc.ca)



[www.rec-cer.gc.ca](http://www.rec-cer.gc.ca)



[@REC\\_CER](https://twitter.com/REC_CER)



<https://www.linkedin.com/company/rec-cer>



<https://www.youtube.com/c/CanadaEnergyRegulator>



<https://www.facebook.com/REC.CER/>



## **Annexe – Définitions**

### **analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])**

Outil analytique utilisé pour élaborer des politiques, des programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs et mieux comprendre comment des facteurs comme le sexe, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socio-économiques, la géographie, la culture et le handicap influent sur les expériences et les résultats et peuvent avoir une incidence sur l'accès aux programmes gouvernementaux et l'expérience vécue dans le cadre de ceux-ci.

### **Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)**

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

### **cible (target)**

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### **crédit (appropriation)**

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires (budgetary expenditures)**

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; paiements à des sociétés d'État.

### **dépenses législatives (statutory expenditures)**

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### **dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)**

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

### **dépenses prévues (planned spending)**

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

**dépenses votées (voted expenditures)**

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

**équivalent temps plein (full-time equivalent)**

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

**expérimentation (experimentation)**

Réalisation d'activités visant à étudier, à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'orienter la prise de décisions fondée sur des éléments probants et d'améliorer les résultats pour les Canadiens, et à prendre connaissance de ce qui fonctionne, pour qui et dans quelles circonstances. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles approches), mais en est différente, car elle comporte une comparaison rigoureuse des résultats. À titre d'exemple, le fait d'utiliser un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être un cas d'innovation; le fait de conduire des essais systématiques du nouveau site Web par rapport aux outils existants de sensibilisation ou un ancien site Web pour voir celui qui permet une mobilisation plus efficace est une expérimentation.

**indicateur de rendement (performance indicator)**

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)**

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

**initiative horizontale (horizontal initiative)**

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

**plan (plan)**

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**Plan ministériel (Departmental Plan)**

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

**priorité ministérielle (departmental priority)**

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de concentrer ses efforts et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

**priorités pangouvernementales (government-wide priorities)**

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022, thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2020 (c'est-à-dire protéger les Canadiens de la COVID-19; aider les Canadiens durant la pandémie; rebâtir en mieux : une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne; le pays pour lequel nous menons ce combat).

**production de rapports sur le rendement (performance reporting)**

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme (program)**

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

**Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)**

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

**rendement (performance)**

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**répertoire des programmes (program Inventory)**

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

**responsabilité essentielle (core responsibility)**

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

**résultat (result)**

Conséquence attribuable en partie à une organisation, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat ministériel (departmental result)**

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

## Annexe – Notes de fin de document

- <sup>i</sup> Plan stratégique de la Régie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/plan-strategique/>
- <sup>ii</sup> Commission de la Régie de l'énergie du Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/gouvernance/index.html>
- <sup>iii</sup> Comité consultatif autochtone, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/organisation-structure/comite-consultatif-autochtone/index.html>
- <sup>iv</sup> *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-15.1/>
- <sup>v</sup> *Avenir énergétique du Canada en 2021*, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/2021/index.html>
- <sup>vi</sup> *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html>
- <sup>vii</sup> *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/loi-regie-canadienne-lenergie-reglements-notes-dorientation-documents-connexes/pipelines-terrestres/index.html>
- <sup>viii</sup> Mission et vision de la Régie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/plan-strategique/>
- <sup>ix</sup> Priorités stratégiques de la Régie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/plan-strategique/>
- <sup>x</sup> Réconciliation, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/mobilisation-autochtones/reconciliation/index.html>
- <sup>xi</sup> *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-15/sanction-royal>
- <sup>xii</sup> Cadre stratégique sur le savoir autochtone, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/programmes/consultation-autochtones-cadre-evaluations-environnementales-federales/initiative-cadre-strategique-savoir-autochtone/cadre-strategique-savoir-autochtone.html>
- <sup>xiii</sup> *Guide de dépôt*, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot/index.html>
- <sup>xiv</sup> Portail de participation, <https://akppaz3.cer-rec.gc.ca/RTP/TypeDeParticipation/S%C3%A9lecteur/48b38bcd-63e1-4c3b-a0fd-4508cb4e5f85>
- <sup>xv</sup> CIBER, <http://niwa-dv-b1/ciber/>
- <sup>xvi</sup> NorthRiver Midstream – Échéancier du projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/raccordement-nord/index.html>
- <sup>xvii</sup> NorthRiver Midstream – Projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/raccordement-nord/>
- <sup>xviii</sup> Rapport annuel 2021-2022 de la Régie de l'énergie du Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/rapport-annuel/index.html>
- <sup>xix</sup> Programme de surveillance autochtone de la Régie pour le réseau de Nova Gas Transmission Ltd, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/agrandissement-reseau-ngtl-2021/programme-de-surveillance-autochtone-de-la-regie-pour-le-reseau-de-nova-gas-transmission/index.html>
- <sup>xx</sup> Projet d'agrandissement du réseau de NGTL en 2021, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/agrandissement-reseau-ngtl-2021/index.html>
- <sup>xxi</sup> Projet d'agrandissement de la canalisation principale Edson, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/agrandissement-reseau-principal-edson/index.html>
- <sup>xxii</sup> Projet d'agrandissement du couloir nord, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/agrandissement-couloir-nord/index.html>

- <sup>xxiii</sup> Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/agrandissement-reseau-trans-mountain/index.html>
- <sup>xxiv</sup> Révision du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/loi-regie-canadienne-lenergie-reglements-notes-dorientation-documents-connexes/pipelines-terrestres/revision-du-reglement-sur-les-pipelines-terrestres/index.html>
- <sup>xxv</sup> Révision du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* – Document de travail, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/loi-regie-canadienne-lenergie-reglements-notes-dorientation-documents-connexes/pipelines-terrestres/revision-du-reglement-sur-les-pipelines-terrestres/document-de-travail/index.html>
- <sup>xxvi</sup> Agence d'évaluation d'impact du Canada, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact.html>
- <sup>xxvii</sup> Portail d'apprentissage sur la culture de sécurité, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/securite-environnement/culture-securite/portail-apprentissage-culture-securite/index.html>
- <sup>xxviii</sup> CSA EXP16:22, <https://www.csagroup.org/fr/store/product/CSA%20EXP16:22/>
- <sup>xxix</sup> *Directive du Cabinet sur la réglementation*, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/directive-cabinet-reglementation.html>
- <sup>xxx</sup> Profils pipeliniers, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/installations-reglementees-par-la-regie/profils-pipeliniers/index.html>
- <sup>xxxi</sup> InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- <sup>xxxii</sup> NOVA Gas Transmission Ltd. – Livraison parcours ouest en 2023, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/2023-nova-gas-livraison-parcours-ouest/index.html>
- <sup>xxxiii</sup> NorthRiver Midstream – Projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/raccordement-nord/index.html>
- <sup>xxxiv</sup> Environnement et Changement climatique Canada, <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique.html>
- <sup>xxxv</sup> Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html>
- <sup>xxxvi</sup> Demande d'Enbridge visant la passation de marchés pour le réseau principal au Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/passation-marches-reseau-principal/index.html>
- <sup>xxxvii</sup> Service de transport garanti – lié sur la canalisation principale North Montney de NGTL, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/north-montney-principal/index.html>
- <sup>xxxviii</sup> Installations pipelinères Westspur de Secure Energy, <https://apps.cer-rec.gc.ca/REGDOCS/Élément/Afficher/3890510>
- <sup>xxxix</sup> Demande d'approbation de Campus Energy, <https://apps.cer-rec.gc.ca/REGDOCS/Élément/Afficher/3908276>
- <sup>xl</sup> Demande de CNRL concernant l'accès et les droits, <https://apps.cer-rec.gc.ca/REGDOCS/Élément/Afficher/4083949>
- <sup>xli</sup> Rapport annuel 2021-2022 de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/rapport-annuel/index.html>
- <sup>xlii</sup> Programme d'aide financière aux participants, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/participer-audience/aide-financiere-participants/index.html>
- <sup>xliii</sup> Mise à jour du *Guide de dépôt*, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot/mise-a-jour-guide-depot/index.html>
- <sup>xliv</sup> *Guide de dépôt*, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot/index.html>
- <sup>xlv</sup> Échéanciers liés à la demande visant le projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/raccordement-nord/#timeline>
- <sup>xlvi</sup> InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- <sup>xlvii</sup> *Avenir énergétique du Canada en 2021*, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/2021/index.html>

- <sup>xlviii</sup> *Avenir énergétique du Canada en 2021 – Offre et demande énergétiques à l’horizon 2050*, <https://open.canada.ca/data/fr/dataset/5a6abd9d-d343-41ef-a525-7a1efb686300>
- <sup>xlix</sup> Profils pipeliniers, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/installations-reglementees-par-la-regie/profils-pipeliniers/index.html>
- <sup>1</sup> *Réseau pipelineur du Canada en 2021 : Conjoncture économique de l’infrastructure réglementée par la Régie*, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/installations-reglementees-par-la-regie/reseau-pipelineur-du-canada/2021/index.html>
- <sup>li</sup> Centre canadien d’information sur l’énergie, <https://information-energie.canada.ca/fr>
- <sup>lii</sup> Statistique Canada, <https://www.statcan.gc.ca/fr/debut>
- <sup>liii</sup> Ressources naturelles Canada, <https://www.rncan.gc.ca/accueil>
- <sup>liv</sup> *Exportations de pétrole brut du Canada : rétrospective des 30 dernières années*, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/produits-base-energetiques/petrole-brut-produits-petroliers/rapport/exportations-petrole-brut-canada-retrospective-30-dernieres-annees/index.html>
- <sup>lv</sup> Protocole d’entente entre la Régie et Transports Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/autres-lois/ententes-cooperation/protocole-dentente-entre-regie-energie-canada-et-transports-canada.html>
- <sup>lvi</sup> InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- <sup>lvii</sup> Cercle du savoir des Aînés, <https://calgaryunitedway.org/impact/indigenous-strategy/elders-knowledge-circle/>
- <sup>lviii</sup> *Règlement sur le recouvrement des frais de l’Office national de l’énergie*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-91-7/index.html>
- <sup>lix</sup> *Règlement de la Régie canadienne de l’énergie sur la prévention des dommages aux pipelines*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2016-124/index.html>
- <sup>lx</sup> Groupe chargé des questions foncières, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/mobilisation-parties-prenantes/groupe-charge-questions-foncieres/index.html>
- <sup>lxi</sup> InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- <sup>lxii</sup> InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- <sup>lxiii</sup> Comptes publics du Canada, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- <sup>lxiv</sup> InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- <sup>lxv</sup> Rapports du vérificateur et états financiers de la Régie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/rapports-verificateur-etats-financiers/index.html>
- <sup>lxvi</sup> État des résultats prospectif de la Régie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2021-2022/regie-lenergie-canada-etat-resultats-prospectif-non-audite.html>
- <sup>lxvii</sup> *Loi sur la Régie canadienne de l’énergie*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.1/index.html>
- <sup>lxviii</sup> Qui nous sommes et ce que nous faisons, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/index.html>
- <sup>lxix</sup> Premier ministre du Canada, lettres de mandat, <http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat>
- <sup>lxx</sup> Rapport sur les résultats ministériels, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/rapport-resultats-ministeriels/index.html>
- <sup>lxxi</sup> InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- <sup>lxxii</sup> Rapport sur les résultats ministériels, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/rapport-resultats-ministeriels/index.html>
- <sup>lxxiii</sup> Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/dépenses-fiscales.html>